

Le mot de la syndique

Chère citoyenne, Cher citoyen,

L'année 2013 touche à sa fin et l'heure du bilan annuel sonne déjà : il en va ainsi de la vie citoyenne. Pour ouvrir l'an 2014 sous les meilleurs auspices, je prends la liberté de choisir une communication contemporaine, celle que l'on nomme communément le « parler vrai ».

Oui, c'est vrai, le conseil communal a dû faire face à deux départs consécutifs. Je le regrette, mais il est de la liberté de chacun de changer d'itinéraire à chaque fois qu'il le souhaite : dans la vie professionnelle ou privée, quiconque est en droit de choisir, en bonne conscience et en toute indépendance.

Oui, dans tous les domaines, vive la démocratie ! C'est cette dernière que mes collègues conseillers communaux valorisent par leur travail sur le terrain, par leur sens du sacrifice au service de leurs semblables et par leur disponibilité en tout point remarquable : je les remercie du fond du cœur, car leur engagement a battu tous les records de serviabilité. Mon estime et mes remerciements s'adressent aussi, il va de soi, aux membres des différentes commissions et au personnel communal.

Oui, j'ai une furieuse envie aussi de dire aux jeunes de notre belle commune de La Brillaz « regardez vos « aînés » s'activer avec force et conviction au service de la collectivité : n'avez-vous pas envie de suivre leur exemple, de participer, de dessiner ce qui sera un peu de votre avenir ? » Quelle qu'en soit la couleur, l'engagement citoyen est un épanouissement partagé, avec ses souffrances et ses bonheurs, soit un miroir de la vie, celle de tous les jours.

Oui, partager, c'est aussi tendre la main aux autres, à nos voisins si proches et pourtant « techniquement » si lointains. En ma qualité de présidente du Comité de pilotage d'une fusion des 10 communes de Sarine-Ouest (Autigny, Avry, Chénens, Corserey, Cottens, La Brillaz, Matran, Neyruz, Noréaz et Prez-vers-Noréaz), je suis heureuse qu'une étude de faisabilité ait été lancée.

Oui, heureuse, parce que l'union fait la force dans des domaines tels que la fiscalité, les infrastructures, l'aménagement du territoire, les écoles, les structures d'accueils etc. Cette fusion, si elle se faisait, ferait de Sarine-Ouest la troisième commune du canton de Fribourg. Musique d'avenir ? Force est de constater avec pragmatisme qu'aujourd'hui, le dernier budget de La Brillaz présenté en annexe reste, hélas, dans le rouge...

Oui, chère citoyenne, cher citoyen, voilà ce que je veux vous dire sans fard : l'époque est à la décision, et donc, à la participation. Au parler vrai.

Beatrix Guillet, syndique



ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqués en assemblée communale

**le mercredi 11 décembre 2013 à 20 h 00
à la salle paroissiale d'Onnens**

Ordre du jour

1. **Promotion des nouveaux citoyens**
2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 22 mai 2013**
(ne sera pas lu ; il est publié dans l'Information communale et sur le site www.labrillaz.ch)
3. **Planification financière**
4. **Budget 2014** (disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
 - 4.1 **Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissements**
 - 4.2 **Rapport de la commission financière**
 - 4.3 **Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements**
 - 4.4 **Assainissement des captages et de la station de pompage d'eau potable de Maison Rouge**
 - 4.4.1 Rapport de la commission financière
 - 4.4.2 Vote du crédit y relatif
 - 4.5 **Adduction d'eau potable au quartier En Salley à Onnens**
 - 4.5.1 Rapport de la commission financière
 - 4.5.2 Vote du crédit y relatif
 - 4.6 **Remplacement de la conduite d'eau potable au quartier En Meinoud à Lentigny**
 - 4.6.1 Rapport de la commission financière
 - 4.6.2 Vote du crédit y relatif
 - 4.7 **Piste cyclable Lentigny – Chénens**
 - 4.7.1 Rapport de la commission financière
 - 4.7.2 Vote du crédit y relatif
 - 4.8 **Route de Lovens à Onnens : réfection y compris les infrastructures souterraines**
 - 4.8.1 Rapport de la commission financière
 - 4.8.2 Vote du crédit y relatif

5. **Reprise des infrastructures de la route « En Treysales » à Lentigny
art. 759 RF Lentigny**
6. **Election d'un membre à la commission des naturalisations**
7. **Election de l'organe de révision**
8. **Divers**

Le Conseil communal

COMMUNE DE LA BRILLAZ - ASSEMBLÉE COMMUNALE

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 22.05.2013 - N° : 13 / 2013

Présidence	Beatrix Guillet
Secrétaire	Catherine Berset
Lieu	Salle polyvalente, Lentigny
Début de la séance	20:00
Fin de la séance	22:30

Scrutateurs: M. Pierre Grandjean
M. Jean-Pierre Papaux

Présences: 38 citoyennes et citoyens

Excusés: M. Dominique Baudois
M. Steve Clément
Mme Marie-Rose Diacon
Mlle Mathilde Grandgirard
M. Olivier Mettraux
Mme Sandrine Mettraux
M. Gérard Morel
M. Bernard Oberson
M. Rachid Reghif
M. Antoine Ruppen
M. Aurélien Terrettaz
M. Laurent Yerly
M. Pierre-Benoît Yerly

Invités: M. Thierry Ackermann
M. Frédéric Monney, ingénieur-conseil, bureau RWB

L'Assemblée communale a été légalement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle no 18 du 3 mai 2013, un affichage aux piliers publics et une circulaire tous-ménages insérée dans l'information communale. L'art. 12 de la LCo est donc respecté. L'Assemblée communale est présidée par la syndique.

Aucun/e participant/e n'ayant de remarque à formuler sur le mode de convocation, la présidente déclare que l'Assemblée communale peut délibérer valablement.

La présidente salue les citoyennes et les citoyens et les remercie de leur participation. Elle demande si l'Assemblée communale a des questions ou souhaite faire des remarques à propos de l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée; elle invite l'Assemblée communale à approuver l'ordre du jour.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

13.1 Ordre du jour

1. Promotion des nouveaux citoyens

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2012 (ne sera pas lu ; il est publié dans l'Information communale et sur le site www.labrillaz.ch)

3. Comptes 2012 (disponibles à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)

3.1. Présentation générale du compte communal

Compte de fonctionnement

Compte des investissements

3.2. Rapport de la commission financière

3.3. Approbation des comptes

4. Budget investissement 2013 – complément

4.1. Assainissement de la butte et du stand de tir à Lentigny

4.1.1. Rapport de la commission financière

4.1.2. Vote du crédit y relatif

4.2. Remplacement du déversoir d'orage et création d'un bassin de rétention au Sécheron à Lentigny

4.2.1. Rapport de la commission financière

4.2.2. Vote du crédit y relatif

4.3. Crédit d'étude pour la réfection de la route de Lovens à Onnens, y compris les infrastructures souterraines

4.3.1. Rapport de la commission financière

4.3.2. Vote du crédit y relatif

5. Election d'un membre à la commission des naturalisations

6. Approbation des modifications des statuts de l'ACSMS

7. Divers

7.1. Information sur les fusions de communes

13.2. Promotion de nouveaux citoyens

Point 1 - Promotion des nouveaux citoyens

La présidente indique que les nouveaux citoyens ayant atteint leur majorité entre la dernière et la présente assemblée communale ont été invités à participer à la présente assemblée. Aucun d'entre eux n'est présent. Ils recevront leur cadeau par voie postale.

13.3. Procès-verbaux

Point 2 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2012

La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée communale approuve à 36 voix et 2 abstentions.

13.4. Comptes 2012

3.1. Présentation générale du compte communal Compte de fonctionnement

La **présidente** informe que les comptes, consultables à l'administration communale et sur le site internet de la commune, présentent un excédent de recettes de CHF 262'948.79. Elle commente les postes qui présentent des différences manifestes entre les montants du budget et ceux des comptes, notamment en ce qui concerne le traitement du personnel administratif et charges sociales, du service social intercommunal, les frais d'accompagnement en EMS et les impôts sur le revenu.

Compte des investissements

La **présidente** présente les comptes d'investissement en cours et la situation financière de ces derniers. Elle indique qu'une demande de dépassement de crédit initial devra être faite pour l'investissement du PAL et soumise au vote de l'Assemblée communale.

3.2. Rapport de la commission financière

M. Alexandre Missègue, président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

Résultat des comptes 2012

« Le résultat bénéficiaire ressortant du compte de résultat est de Fr. 2'948.79 après une attribution aux réserves de CHF 260'000.00. Avant cette attribution, le résultat se monte donc à CHF 262'948.79 pour l'exercice 2012.

Par rapport au budget 2012, les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques diminuent de CHF 292'945.00. En 2012, le montant de ces impôts représente 85 % du total des recettes fiscales. Les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales augmentent de CHF 24'849.00 par rapport au budget 2012. Les impôts irréguliers (impôts sur les gains immobiliers et sur les mutations) augmentent également CHF 160'951.00. La tendance à la diminution des recettes fiscales, déjà constatée lors de l'élaboration du budget 2013, ceci malgré l'augmentation de la population, se confirme encore avec les comptes 2012. Cette tendance ressort également de la statistique cantonale et de nos estimations, l'impôt ordinaire moyen par habitant diminue en effet constamment depuis 2008. Au niveau des charges nous relevons également une diminution de ces dernières par rapport au budget 2012 pour la participation communale aux charges liées cantonales pour un montant de CHF 23'019.00 ainsi que d'une diminution des charges de CHF 27'942.00 concernant les diverses associations intercommunales.

A noter que la participation communale aux charges liées cantonales ainsi que les charges concernant les diverses associations intercommunales représentent 47 % du total des charges de notre commune.

Diverses charges prévues en 2012 seront enregistrées dans les comptes 2013. Elles sont cependant déjà comprises dans le budget 2013.

Entre les comptes 2011 et 2012, nous constatons une nette détérioration du résultat avant attribution aux réserves de CHF 472'462.00. Les principaux écarts proviennent de la diminution de l'ensemble des recettes fiscales de CHF 313'206.00 et de l'augmentation des charges liées cantonales et intercommunales de CHF 297'074.00.

Nouvelle école « Caméléon »

Suite au dernier suivi financier reçu de la part du conseil communal pour l'investissement concernant l'école Caméléon, la commission financière souhaite informer l'assemblée sur l'état de ce dernier.

Pour rappel, le montant brut de cet investissement est de CHF 4'462'300.00; des subventions d'un montant de CHF 312'300.00 sont attendues. En date du 29 avril 2013, le coût des travaux est de CHF 3'919'963.70. Des subventions pour un montant de CHF 81'744.15 sont encore à recevoir. L'investissement de l'école Caméléon sera définitivement clôturé prochainement.

Nous tenons à souligner ici, encore une fois, le bon suivi financier qui a été effectué régulièrement et communiqué à la commission financière durant la construction de l'école. »

3.3. Approbation des comptes

L'Assemblée communale est invitée à accepter les comptes de fonctionnement 2012 ainsi que la ventilation du bénéfice telle que proposée par le conseil communal.

L'Assemblée communale approuve les comptes de fonctionnement 2012 à 30 oui et 1 abstention (les membres du conseil communal ne votent pas).

13.5. Budget investissement 2013 - complément Point 4

Le vote du budget d'investissement 2013 soumis à l'Assemblée communale a été mis à jour. La modification concerne le déversoir d'orage et bassin de rétention « Le Sécheron » à Lentigny, qui passe de CHF 363'000.00 à CHF 508'000.00.

L'Assemblée communale approuve à 28 oui et 8 abstentions.

4.1. Assainissement de la butte et du stand de tir à Lentigny

M. Olivier Mettraux étant absent, c'est **M. Roland Kalberer** qui présente le dossier à l'Assemblée communale. Il explique que la société de tir est dissoute depuis 1997. Le stand, soumis à la loi sur l'environnement, doit être assaini. Il rappelle également qu'il était utilisé principalement par Corserey et Lentigny. Le principe de causalité s'applique ici (LPE art. 2) et la clé de répartition établie est de 1/3 des frais à la charge de la commune de Corserey et 2/3 à la charge de la commune de La Brillaz. Les travaux comprennent la démolition du bâtiment et de la ciblerie, l'évacuation des matériaux et des terres souillées ainsi que la mise en décharge des terrains. Cette remise en état tient compte de la norme fédérale exigée, soit entre 200 et 1000 ppm, afin que le terrain

soit considéré comme assaini et reste inscrit au cadastre. L'utilisation reste soumise à certaines conditions. Le conseil communal a choisi d'assainir le site à 200 ppm afin de le radier des sites pollués et d'en permettre une utilisation agricole. Le projet a été présenté à l'OFEV, qui le subventionne à raison de 40%. Les subventions cantonales quant à elles représentent les 2/3 de la subvention fédérale. La participation de la commune de Corserey se monte à CHF 22'000.00.

Roland Kalberer indique qu'il faut tenir compte d'une marge de 10%, même si les coûts sont basés sur des estimations réalistes, des imprévus peuvent toujours survenir.

L'investissement prévue se monte à CHF 182'836.00. Le montant à charge de la commune de La Brillaz est de CHF 45'000.00.

Mme Christiane Maendly demande si des mesures ont déjà été effectuées afin de connaître le ppm actuel. De plus, elle demande si ce terrain est propriété de la commune.

Roland Kalberer répond que des mesures ont été faites par des prélèvements. Les résultats obtenus ne sont pas représentatifs mais donnent une idée du ppm. Il indique également que le terrain de la ciblerie est privé.

M. Frédéric Morel estime qu'il est tout à fait normal d'obtenir des subventions pour cet assainissement étant donné que la Confédération ordonnait ces tirs obligatoires.

4.1.1. Rapport de la commission financière

M. Claude Mettraux, vice-président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

« Cet assainissement permettra de rendre ces terrains à l'agriculture sans limitation d'exploitation. Le coût total estimé de ces travaux est de CHF 182'836.00. Des subventions fédérales et cantonales sont attendues pour un montant de CHF 114'712.00. La commune de Corserey a accepté de participer à raison d'un montant de CHF 22'708.00 correspondant à la clé de répartition fixée. La commune de Corserey a indiqué que le montant maximum de sa participation ne dépassera pas CHF 30'000.00, montant accepté par l'Assemblée communale. Selon l'estimation actuelle, le montant de cet investissement est de CHF 45'416.00 pour notre commune. Cet investissement sera financé par les liquidités de la commune. Il sera entièrement amorti par un prélèvement sur les réserves. Il n'y aura donc pas d'incidence financière significative pour la commune.

Sur la base des informations qu'elle a reçues et avec les considérations ci-dessus, la commission financière donne un préavis financier positif pour cet investissement. »

Mme Nathalie Cabrera Aiello demande pourquoi l'Assemblée communale doit accepter l'investissement complet alors que la commune va recevoir des subventions.

La présidente répond que la commune va payer la totalité de l'investissement et se fera rembourser par la commune de Corserey et recevra les subventions à la clôture du projet.

M. Marcel Gaille n'est pas d'accord avec le principe de causalité relevé dans ce dossier. En effet, les dégâts ont été causés par les tirs obligatoires, imposés par la Confédération. Ces travaux sont effectués « à bien plaisir » par la commune.

M. Roland Kalberer comprend le point de vue de M. Gaille. Il est vrai que la Confédération se décharge sur le canton et le canton sur les communes concernées. Cependant, il est à relever que ces 2 autorités font des efforts au niveau des subventions accordées. Il est à relever que les communes se devaient de mettre à disposition des stands de tir pour les tireurs astreints et, de ce fait, la commune se doit également d'assainir ces buttes.

M. Frédéric Monney relève que les tirs effectués n'étaient pas uniquement des tirs d'astreinte mais également des tirs sportifs et de loisirs.

M. Jean-Pierre Papaux demande pourquoi la commune de Corserey a fixé un montant maximum alors qu'elle doit participer à raison d'un tiers de la facture.

La présidente répond que ce dossier a déjà une longue histoire. La commune de Corserey a déjà passé ce montant de CHF 30'000.00 en Assemblée communale et un dépassement n'est pas souhaité. Il faut maintenant avancer dans ce projet. En cas de dépassement, on avisera.

M. Jean-Pierre Papaux demande si la société de tir, dissoute en 1997, aurait encore une fortune.

M. Roland Kalberer répond que cet assainissement est soumis à la LPE art. 32 et en donne lecture. Par conséquent, la société de tir ne peut pas être sollicitée pour ces travaux.

Mme Christiane Maendly demande comment a été calculé la part de la commune de Corserey, à savoir 1/3 du montant.

Roland Kalberer indique que ces calculs ont été faits au pro rata et représente une situation réaliste.

M. Hermann Zamofing demande où les subventions sont indiquées dans le budget 2013.

La présidente indique qu'elles sont mentionnées dans les comptes 15.500 et 15.600

4.1.2. Vote du crédit y relatif

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver l'investissement de CHF 182'836.00

L'Assemblée communale approuve à 37 oui et 1 abstention.

4.2. Remplacement du déversoir d'orage et création d'un bassin de rétention au Sécheron à Lentigny

La présidente donne la parole à **M. Claude Marro**, conseiller communal en charge du dicastère des eaux.

Depuis quelques années, le Service de l'environnement (SEn) attend de la commune qu'elle améliore le déversoir d'orage sis au Sécheron à Lentigny. En effet, les eaux usées chargées de matériaux solides en suspension se déversent régulièrement dans le Riau de Lentigny, péjorant la qualité des eaux de l'affluent de l'Arbogne. De plus, les limites de quantité d'eau acceptées à la Step sont régulièrement dépassées lors de

pluie. Ces travaux n'ont rien à voir avec l'avenir de la Step, car si les eaux usées de Lentigny devaient à futur être dirigées vers une autre installation de traitement par gravitation ou par pompage, une quantité importante d'eau non polluée serait traitée sans raison, engendrant des coûts d'exploitation supplémentaires importants.

Le système d'évacuation des eaux du village de Lentigny est en grande partie en unitaire. Cela signifie que les eaux récoltées, polluées ou non, sont acheminées vers la station d'épuration (STEP) au travers d'un seul et unique collecteur. La station d'épuration de Lentigny est dimensionnée pour traiter un volume de 900 équivalents-habitants (EH), ce qui correspond à un débit à l'entrée de la STEP de 16 à 20 litres par seconde. Lors de précipitations, le volume d'eau mélangé acheminé vers la STEP est régulé par un déversoir d'orage situé quelque 130 mètres en amont, l'exutoire étant le cours d'eau « Riau de Lentigny ». Comme la station d'épuration n'est pas dimensionnée pour traiter la totalité des effluents produits (eaux usées, claires et pluviales), le déversoir d'orage permet donc de dévier une partie du volume d'eau lorsque le débit en amont du déversoir dépasse le débit maximal de la STEP, évitant ainsi une mise en charge du réseau et par conséquent l'inondation des bâtiments.

Le système de déversement en place pose les problèmes suivants :

- La fréquence de déversement dans le cours d'eau récepteur est trop grande, ceci est dû notamment à une présence importante d'eaux claires parasites.
- Lors de précipitations, le débit mesuré à l'entrée de la STEP est supérieur au débit maximal pour laquelle elle a été dimensionnée, même en cas de déversement.
- Le déversoir d'orage n'étant pas équipé d'une grille ou d'un autre dispositif permettant de retenir les *flottants* (matières solides en suspension), le cours d'eau récepteur n'est pas dans un état sanitaire satisfaisant.

La mise en séparatif du réseau d'assainissement sur l'ensemble du village de Lentigny va certes diminuer ces différents problèmes, mais cela va prendre un certain temps. C'est pourquoi il devient nécessaire de résoudre cette problématique, ce d'autant plus qu'il est prévu à court-moyen terme de rendre le cours d'eau à l'aval de ce secteur à ciel ouvert.

Les principaux objectifs attendus par la modification du déversoir d'orage « Sécheron » sont les suivants :

- Réduire la fréquence de déversements dans le cours d'eau récepteur ;
- Garantir le débit à l'entrée de la STEP à sa valeur de dimensionnement ;
- Limiter au maximum la quantité de déchets solides déversée afin de ne pas détériorer l'état sanitaire du cours d'eau récepteur.

Selon le rapport d'état établi dans le cadre du PGEE de la commune concernant les eaux claires parasites (ECP), il s'avère qu'une quantité non négligeable d'eaux claires parasites s'écoulent dans les collecteurs communaux et sont acheminées en direction de la STEP, faute de disposer d'un exutoire à l'amont. Notons que ces eaux, dont l'écoulement peut être permanent ou non, proviennent essentiellement de drainages et ne sont en principe pas polluées. Indépendamment des travaux liés à la réalisation d'un nouveau déversoir ou à la modification du déversoir existant, il serait judicieux de pouvoir éliminer les eaux claires parasites s'écoulant dans les collecteurs communaux. En effet, celles-ci étant non polluées elles chargent la STEP inutilement. De plus, si les eaux usées de Lentigny devaient à futur être dirigées vers une autre installation de traitement par l'intermédiaire d'un pompage, une quantité d'eau importante non polluée serait pompée sans raison.

Ces eaux claires ont été quantifiées dans le cadre du PGEE, mais leur provenance n'a pas été clairement définie. C'est pourquoi il serait souhaitable de pouvoir à court terme réduire partiellement ou totalement la présence d'ECP.

Le conseil communal remarque que, compte tenu de la capacité de la STEP en regard du débit par temps sec total, la moindre précipitation occasionne le déversement des eaux. La fréquence de déversement dans le cours d'eau ne peut être réduite qu'en augmentant la capacité de la STEP, ce qui n'a aucun sens. Selon les projections de la commune, il est attendu à terme une population résidente de 1'800 habitants dans le village de Lentigny, soit un Q_{TS_EU} (débit par temps sec) d'environ 16-18 l/s. Le déversoir d'orage, ainsi que les collecteurs y rattachés, devront tenir compte de ce paramètre.

Conformément au PGEE, la création d'un bassin de rétention à la sortie de l'exutoire du déversoir d'orage doit permettre de « tamponner » les déversements afin de limiter la quantité d'eau introduite rapidement dans le milieu récepteur. Ceci se justifie par le fait que la valeur de dimensionnement de la STEP est proche du Q_{TS} (débit par temps sec).

M. Claude Marro passe la parole à **M. Frédéric Monney**, du bureau d'ingénieur RWB Fribourg Sàrl pour les explications techniques. Ce dernier donne quelques compléments à ce sujet. Le but étant une absorption de l'eau adéquate, même en cas de fortes pluies et la régularisation à long terme de cette problématique. Le déversoir d'orage actuel présente des failles, notamment dans la fréquence de déversement et en cas de pluie, l'entrée à la STEP est supérieure au débit maximal. De plus, le déversoir d'orage n'est pas équipé d'un dispositif de retenue des matières flottantes. Le nouveau déversoir serait court-circuité et un nouveau sera construit en amont avec une grille permettant la rétention des matières solides avec la mise en place d'un organe de régulation afin de limiter le débit à la STEP. Il rappelle également les mesures exigées par le PGEE et donne les remarques émises par le Sen et le Spc à ce sujet. Les travaux se feront en deux étapes. Dans un premier temps, la création d'un bassin enterré de 400 m³ au lieu des 800 m³. Dès que le village de Lentigny sera en séparatif, la création d'un nouveau bassin à ciel ouvert de 400 m³ pourra être envisagée.

M. Claude Marro reprend la parole en ce qui concerne les investissements et donne l'explication sur la différence par rapport au montant prévu :

L'investissement prévu dans la planification financière selon le PGEE prévoyait un montant total de CHF 425'000.00 (déversoir d'orage à CHF 260'000.00 + bassin de rétention à CHF 165.000.00)

La première étude effectuée au printemps 2012 s'élevait à CHF 363'000.00, montant qui a été porté au budget d'investissement 2013. Depuis lors, le SEn a posé ses exigences (création d'un bassin de rétention pour les eaux usées, donc enterré) qui augmente le coût prévu de CHF 107'370.00 HT et fait passer le tout à CHF 508'000.00 TTC.

Comme déjà dit par M. Monney, une seconde étape est à prévoir d'ici quelques années pour la création du 2^{ème} bassin de rétention d'environ 400m³ (cette fois-ci à ciel ouvert) pour la somme estimée de CHF 80'000.00 TTC.

Frais financiers annuels de l'investissement proposé (amortissement 4% + intérêts 3%) = CHF 35'560.00

M. Frédéric Morel demande s'il ne serait pas meilleur marché de réaliser directement les deux ouvrages. Cet investissement lui paraît surdimensionné.

M. Henri Brasey est lui aussi étonné par le prix et demande l'entretien exigé par ces éléments et s'ils ne se bouchent pas avec le temps. Son inquiétude est sur la qualité dans la durée.

M. Frédéric Monney répond que les matériaux prévus pour l'exécution de ces travaux sont de très bonne qualité et qui permettent un nettoyage aisé. Les éléments préfabriqués sont étanches et correspondent parfaitement. L'étude a été réalisée en

consultant des entreprises de la place et en trouvant des solutions correspondant aux exigences. Il fallait pouvoir chiffrer ces éléments en étant réalistes afin de le soumettre ce soir à l'Assemblée communale. Il est clair que si la commune trouve une autre solution plus économique et répondant parfaitement aux exigences, elle optera pour cette option.

Mme Marie-Béatrice Liogier de Sereys demande à quelle fréquence le nettoyage devra être fait et quel en sera le coût.

M. Frédéric Monney répond que la fréquence sera à voir sur la base de l'expérience. Au niveau des frais engendrés par ces nettoyages, ils font partie des coûts de fonctionnement.

M. Jean-Pierre Papaux demande la raison de garder le bassin enterré une fois que le village de Lentigny sera en séparatif. Cela engendrera à nouveau des coûts.

M. Frédéric Monney répond que le démontage n'est pas prévu car l'idée est de conserver le volume tel quel avec une eau très peu polluante et de le compléter avec un bassin à ciel ouvert.

M. Marcel Gaille craint que cette solution ne retarde la mise en séparatif du village de Lentigny.

M. Frédéric Monney indique que la mise en séparatif ne va pas se faire demain mais avec l'augmentation de la population et le sous-dimensionnement de la STEP, il est nécessaire de traiter les eaux claires parasites qui proviennent de drainage ou autre. Il rappelle également que ce bassin de rétention est prévu par le PGEE et il est donc obligatoire.

M. Pierre-Antoine Brasey demande si le bassin sera fermé à cause des odeurs et s'il pourra être ouvert après.

M. Frédéric Monney répond qu'effectivement si le bassin de rétention était à ciel ouvert avec des eaux mixtes, la vision et les odeurs ne seraient pas très agréables, raison pour laquelle le bassin des eaux mixtes sera enterré. Par la suite, la création d'un bassin pour les eaux claires sera réalisé à ciel ouvert, permettant l'accumulation des eaux de pluies.

M. Hermann Zamofing demande ce qu'il advient de la fermeture des fosses septiques raccordées à ces déversoirs par des conduites qui ne sont pas chemisées correctement. Il fait notamment référence à la situation de « La Buchille » à Onnens.

M. Claude Marro précise qu'il n'y a aucune fosse septique raccordée actuellement et que les trop-pleins existent depuis longtemps. Les contrôles ont été effectués et le problème sera réglé avec l'ingénieur-conseil. Le conseil communal prend acte de cette remarque.

M. Pierre Grandjean ne remet pas en cause la réalisation mais la dimension de la construction. Quelles sont les avantages de ce type d'ouvrage plutôt qu'une réalisation en béton, qui serait probablement plus simple de réalisation.

M. Frédéric Monney rappelle que la solution proposée à l'Assemblée communale ce soir est adéquate et qu'elle répond aux exigences. Si dans le cadre du projet une solution moins onéreuse devait se profiler, elle sera prise en compte.

Mme Margot Volery demande si la commune doit acheter du terrain pour cette réalisation et de l'impact sur le cours d'eau.

M. Frédéric Monney répond que le terrain est propriété de la commune, donc il n'y a pas d'achat prévu.

La parole est donnée à **M. Ackermann**, du Sen.

M. Ackermann indique que l'objectif est la revitalisation des cours d'eau. C'est pourquoi la construction de ce bassin de rétention est une exigence du PGEE. De plus, le Sen exige que les ouvrages puissent être nettoyés aisément et ce type d'éléments alvéolaires est idéal.

4.2.1. Rapport de la commission financière

M. Benoît Yerly, secrétaire de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

« Une première étape qui concerne l'investissement soumis à votation ce soir permettra la réalisation d'un nouveau déversoir d'orage et la création d'un bassin de rétention des eaux unitaires répondant aux exigences du Sen. Ce bassin de rétention enfoui pourra être utilisé lorsque la mise en séparatif du bassin versant sera effectué pour la rétention des eaux pluviales. Il s'agit donc d'une solution à long terme.

Lorsque la mise en séparatif partielle ou totale du bassin versant sera réalisé une deuxième étape prévoit la réalisation d'un deuxième bassin pour un coût estimatif de CHF 80'000.00 afin d'atteindre le volume de rétention prévu dans le PGEE. La réalisation d'un bassin de rétention à ciel ouvert dans une deuxième étape permet d'éviter de devoir enfouir la totalité du volume de rétention exigé par le PGEE et de limiter le coût de l'ensemble du projet. Ceci étant donné que la réalisation de ce projet est prioritaire pour le Sen et ne peut pas attendre la réalisation de la mise en séparatif.

Le financement de la première étape de cet investissement dont le coût total est estimé à CHF 508'000.00 est prévu par un emprunt. L'amortissement de 4 % s'élève à CHF 20'320.00 et les intérêts de 3 % à CHF 15'240.00. Les frais financiers annuels sont donc de CHF 35'560.00 et seront prélevés sur la réserve constituée par la nouvelle taxe de base.

Sur la base des informations qu'elle a reçues et avec les considérations ci-dessus, la commission financière donne un préavis financier positif pour cet investissement. »

4.2.2. Vote du crédit y relatif

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver l'investissement de CHF 508'000.00

L'Assemblée communale approuve à 34 oui et 3 abstentions.

4.3 Crédit d'étude pour la réfection de la route de Lovens à Onnens, y compris les infrastructures souterraines

M. Frédéric Monney indique que la chaussée étant très dégradée, des travaux sont nécessaires. Les travaux actuellement planifiés sont : la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux, le remplacement de la conduite d'eau potable, l'assainissement éclairage public, l'assainissement des infrastructures souterraines, la réfection complète

de la chaussée et la réalisation d'un trottoir rabaissé, répondant aux demandes du concept de mobilité. Dans l'ensemble, toutes les phases font partie d'un projet complet. Dès l'étude terminée, la réalisation pourra commencer. Tous les aspects privés (raccordements, etc) seront inclus dans le cadre de cette rénovation.

M. Hermann Zamofing demande pour quand est prévue la réalisation.

La présidente indique ne pas pouvoir donner de date exacte mais les travaux devraient commencer dans le courant de l'année prochaine.

M. Jean-Pierre Papaux s'étonne car le conseil communal avait déjà présenté l'étude d'une route à Lentigny, qui avait été refusé par l'Assemblée communale. Dès lors, il aimerait savoir pourquoi ce n'est pas ce dossier qui est à nouveau présenté.

La présidente indique que le conseil communal n'a pas renoncé à ce dossier mais que la route de Lovens est une priorité car c'est une route principale qui lie le village et non pas une route de quartier comme la route de Chaffeiru. Cette problématique sera reprise ultérieurement par le conseil communal.

M. Hermann Zamofing demande si l'étude comprend la réadaptation des bornes.

La présidente répond que ce problème sera réglé avec la régularisation des emprises des routes.

M. Pierre-Antoine Brasey demande quel est l'objet du vote de ce soir, à savoir le crédit d'étude ou le crédit d'investissement.

La présidente précise que ce qui est voté par l'Assemblée communale aujourd'hui est le crédit d'étude de CHF 58'000.00.

4.3.1. Rapport de la commission financière

M. Claude Mettraux, vice-président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

« Ce crédit d'étude concerne un tronçon de 410 mètres reliant la déchetterie de Lovens et l'église d'Onnens.

Le devis de ce crédit d'étude d'un montant de CHF 58'000.- a été établi par le bureau d'ingénieur RWB. Cet investissement sera financé par les liquidités de la commune. Il sera entièrement amorti par un prélèvement sur la réserve des routes. Il n'y aura donc pas d'incidence financière significative pour la commune.

Sur la base des informations qu'elle a reçues et avec les considérations ci-dessus, la commission financière donne un préavis financier positif pour cet investissement. »

M Pierre-Antoine Brasey demande si un appel d'offres sera effectué pour la 2^{ème} phase pour le mandat d'ingénieur. Il rappelle que des ingénieurs habitent la commune et que selon la loi sur les marchés public, la commune a l'obligation de faire des appels d'offres, selon l'importance des montants des projets. De plus, le bureau qui a fait la 1^{ère} phase ne devrait pas soumissionner pour les phases suivantes.

La présidente répond que la commune a toujours trouvé des avantages à travailler avec le même ingénieur pour un dossier. Cependant, il n'est pas exclu que la commune fasse un appel d'offres pour ce dossier.

M. Frédéric Monney indique qu'en cas de changement de bureau d'ingénieur, il y a la reprise en mains à faire, ce qui implique du temps et de l'argent. Il y a une certaine cohérence à avoir et il est plus judicieux de garder le même bureau pour le même dossier.

4.3.2. Vote du crédit y relatif

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver l'investissement de CHF 58'000.00.

L'Assemblée communale approuve à 35 oui et 1 abstention.

13.6. Commission des naturalisations

Point 5 - Election d'un membre à la commission des naturalisations

La présidente annonce que **Mme Hélène Romanens** a quitté la commune et qu'elle a démissionné de la commission des naturalisations.

La présidente demande si parmi les citoyens/nes présents/es, quelqu'un se porte candidat. Personne ne se manifeste.

Elle informe qu'un citoyen a annoncé son intérêt pour ce poste ; il s'agit de **Mme Nathalie Cabrera Aiello**

Compte tenu qu'il n'y a pas d'autre candidat/e, **Mme Cabrera Aiello** est élue par acclamations et applaudissements. **La présidente** la félicite et la remercie pour son engagement.

13.7. Approbation des modifications des statuts de l'ACSMS

Point 6

La présidente explique les modifications statutaires concernant la nouvelle clé de répartition de frais financiers des EMS, à savoir : nouvel article 46, modification de l'article 35, nouvel article 35 bis et nouvelle formulation des statuts des commissions de districts et relations avec l'ACSMS. Cette votation est une formalité mais elle a une incidence sur les coûts, non maîtrisables par la commune.

L'Assemblée communale est invitée à approuver la modification des statuts régissant l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux

L'Assemblée communale approuve à 35 oui et 2 abstentions

13.8. Divers

Point 7

7.1 – Information sur les fusions de communes

La présidente explique que le **Préfet de la Sarine, M. Carl-Alex Ridoré**, a mis en consultation 3 scénarios de fusion auprès des communes. C'est le scénario 2 qui a été choisi, incluant 10 communes dans ce projet. Le dossier est encore au conseil d'Etat, qui devra encore se déterminer. M. le Préfet va se déplacer dans les communes afin de présenter cette fusion et il sera présent à La Brillaz le mardi 2 juillet 2013, 20h00 à la salle polyvalente. Un tout ménage sera envoyé à la population. La loi sur les fusions prévoit qu'elles soient effectives au 1^{er} janvier 2017.

M. Hermann Zamofing demande pourquoi cette grande fusion n'a pas été pensée auparavant lors de la petite fusion. Cela aurait évité des frais.

La présidente indique que ces projets de fusion n'étaient pas très ambitieux au départ. L'impulsion des fusions était laissée aux communes. Maintenant c'est différent et les législations en vigueur ont également changées. En finalité, ce sont les citoyens qui vont se prononcer pour cette fusion.

M. Marcel Gaille demande comment seront constituées les autorités après cette fusion.

La présidente répond qu'un groupe de travail sera constitué au niveau de la Conférence des Syndics. La question d'une administration centralisée sera traitée plus tard et rien n'est encore défini à ce sujet. Aussi, sans aucun doute, la nouvelle commune fonctionnera avec un conseil général.

Divers

Mme Marianne Stern demande où en est la procédure d'approbation du PAL.

M. Roland Kalberer indique qu'il a été approuvé par la DAEC (direction de l'aménagement et des constructions). Le délai de recours court jusqu'au 24 mai 2013. Si aucune opposition n'est apportée, il sera approuvé. Le conseil communal bénéficie de 9 mois pour y apporter des modifications afin de le valider sur tous les points.

La présidente remercie l'Assemblée et lève la séance.

La Présidente



Beatrix Guillet



La Secrétaire



Catherine Berset

**BUDGET DE
FONCTIONNEMENT
2014**

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2014

Compte	Désignation	Budget 2014		Budget 2013		Comptes 2012	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	672'419.00	120'387.50	634'268.00	115'259.00	599'964.69	126'297.70
01.	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL COMMUNAL	131'766.00	4'837.50	106'800.00	3'400.00	91'159.90	2'104.40
02.	ADMINISTRATION GENERALE	540'653.00	115'550.00	527'468.00	111'859.00	508'804.79	124'193.30
1.	ORDRE PUBLIC	196'506.95	113'962.40	91'022.05	27'701.00	145'186.70	70'351.40
10	PROTECTION JURIDIQUE	7'540.00		7'540.00		7'540.00	
12.	JUSTICE	33'623.20		42'048.00		52'380.00	
14.	POLICE DU FEU	66'085.00	32'357.40	31'970.00	27'631.25	30'532.20	23'824.90
15.	MILITAIRE	912.00	50.00	930.00	51.00	304.50	14.20
16.	PROTECTION CIVILE	86'409.05	81'550.00	6'450.25	15.00	52'959.40	46'509.10
173	PROTECTION DE LA POPULATION INTERCOMMUNALE	1'937.70	5.00	2'083.80	3.75	1'470.60	3.20
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3'925'709.90	1'942'614.85	3'795'719.75	1'839'812.95	3'498'177.89	1'635'993.94
20.	ECOLEES	3'925'709.90	1'942'614.85	3'795'719.75	1'839'812.95	3'498'177.89	1'635'993.94
200.	ECOLE ENFANTINE	186'873.35		167'654.00		156'036.80	
210.	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	2'159'946.25	734'108.40	2'139'994.80	715'452.50	2'005'264.70	642'897.00
219	ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	9'912.00	50.00	9'690.00	37.50	9'000.00	
220.	ECOLEES SPECIALISEES	331'454.85		324'006.00		310'333.50	
230.	FORMATION PROFESSIONNELLE	18'597.00		16'205.00		12'345.70	
290.	ADMINISTRATION SCOLAIRE	10'720.00	250.00	14'065.00	218.00	12'678.35	578.10
201	CERCLE SCOLAIRE ECOLE ENFANTINE (CS)	14'420.00	14'420.00	11'805.00	11'805.00	13'330.75	13'330.75
211	CERCLE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE (CS)	138'640.00	138'640.00	104'090.00	104'090.00	81'864.47	81'864.47
291	CERCLE SCOLAIRE ADMINISTRATION (CS)	927'054.45	927'054.45	896'305.95	896'305.95	824'249.60	824'249.60
292	BUS (CS)	50'000.00	50'000.00	29'450.00	29'450.00	3'876.97	3'876.97
293	BIBLIOTHEQUE (CS)	9'750.00	9'750.00	11'410.00	11'410.00	10'778.80	10'778.80
294	CAMPS / COLONIE / LOTO (CS)	58'442.00	58'442.00	53'514.00	53'514.00	47'048.20	47'048.20
295	INFORMATIQUE (CS)	9'900.00	9'900.00	17'530.00	17'530.00	11'370.05	11'370.05

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2014

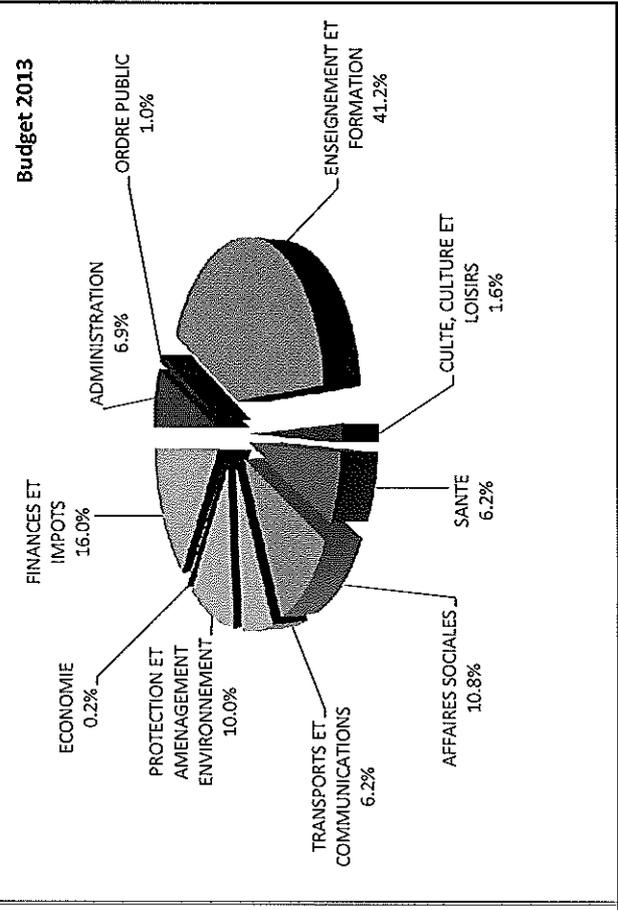
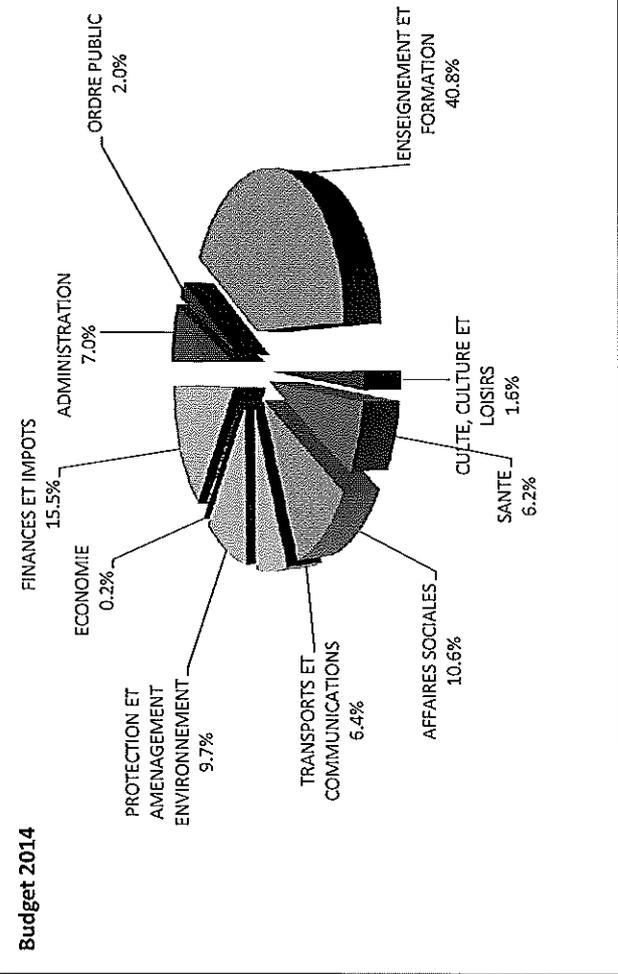
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	158'189.95	20'750.00	147'017.10	19'136.75	143'937.85	19'714.85
30.	CULTURE	78'683.95	125.00	75'622.10	118.00	75'349.45	69.85
33.	PARC PUBLIC	18'756.00	25.00	17'345.00	18.75	15'958.60	
34.	SPORT	22'100.00		15'300.00		14'700.00	
35.	AUTRES LOISIRS, COLONIES VAC., MAISON JEUNES	38'650.00	20'600.00	38'750.00	19'000.00	37'929.80	19'645.00
4.	SANTE	596'924.80	10'012.50	566'367.80	10'018.75	557'576.40	15'858.05
40.	HOPITAUX	30'152.00	12.50	38'118.00	18.75	27'471.30	7.20
41.	HOMES MEDICALISES	430'282.30		392'560.80		391'597.05	
44.	SOINS AMBULATOIRES	121'490.50		120'689.00		114'884.00	
46.	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	15'000.00	10'000.00	15'000.00	10'000.00	23'624.05	15'850.85
5.	AFFAIRES SOCIALES	1'018'359.55	159'789.70	989'715.90	157'039.80	935'812.76	145'805.00
50.	AVS/APG/AI/ASSURANCE CHOMAGE		1'570.00		1'570.00		1'576.40
540.	PROTECTION DE LA JEUNESSE	122'266.35	42'212.35	159'349.60	57'543.40	136'622.91	38'064.05
541.	Ecole maternelle (EM)	115'932.35	115'932.35	97'851.40	97'851.40	94'416.90	94'416.90
55.	INSTITUTIONS POUR HANDICAPES	409'561.60		406'118.75		391'742.90	
56.	ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCTION LOGEMENTS	2'500.00		2'500.00		2'408.65	
58.	ASSISTANCE	368'099.25	75.00	323'896.15	75.00	310'621.40	11'747.65
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	617'919.10	135'835.00	575'176.95	134'545.00	573'268.75	137'207.15
61.	ROUTES CANTONALES	60'016.00		58'461.00		48'609.10	
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	557'903.10	135'835.00	516'715.95	134'545.00	524'659.65	137'207.15
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	928'456.90	895'788.50	916'575.00	880'232.00	914'013.20	907'596.35
70.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	306'915.00	306'915.00	300'140.00	300'140.00	318'203.25	318'203.25
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	306'915.00	306'915.00	300'140.00	300'140.00	318'203.25	318'203.25
71.	PROTECTION DES EAUX	397'940.00	397'940.00	405'275.00	405'275.00	398'368.85	398'368.85
710.	COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY	204'140.00	204'140.00	207'075.00	207'075.00	204'389.40	204'389.40
711.	COLLECTEURS ET STEP ONNENS-LOVENS	193'800.00	193'800.00	198'200.00	198'200.00	193'979.45	193'979.45
720.	ORDURES MENAGERES	154'687.50	154'687.50	149'930.00	149'930.00	155'839.10	155'839.10

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2014

740.	CIMETIERE	12'856.00	7'425.00	14'535.00	7'556.00	12'800.65	9'632.70
750.	CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS	4'638.40	2'035.00	4'230.00	2'000.00	473.30	29.65
780.	PROTECTION DE LA NATURE	1'000.00				1'886.75	
790.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	50'420.00	26'786.00	42'465.00	15'331.00	26'441.30	25'522.80
8.	ECONOMIE	17'302.40	1'547.50	16'968.00	1'518.00	17'240.65	1'719.15
80.	AGRICULTURE	620.40	22.50	417.00		716.70	219.95
81.	FORETS	16'682.00	1'525.00	16'551.00	1'518.00	16'523.95	1'499.20
9.	FINANCES ET IMPOTS	1'486'486.60	6'071'068.85	1'471'111.10	5'901'158.55	1'432'077.11	5'759'661.20
90.	IMPOTS	73'194.00	4'960'000.00	73'854.00	4'788'080.00	67'340.65	4'791'472.30
930	PEREQUATION FINANCIERE		332'983.00		312'421.00		294'700.00
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	1'390'687.80	685'722.05	1'374'652.30	705'596.95	1'082'131.66	578'033.90
940.	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	594'282.55	584'062.55	608'248.95	600'678.95	463'390.26	461'534.85
942.	BATIMENTS ECOLES	317'320.75	16'810.00	299'196.55	16'670.00	128'863.30	16'035.60
943.	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	429'206.40	34'525.50	407'834.00	32'899.00	405'443.25	47'237.20
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES	49'878.10	22'340.00	59'372.80	27'365.00	84'434.85	25'242.35
945.	PATRIMOINE FINANCIER		27'984.00		27'984.00		27'983.90
99.	AUTRES POSTES	22'604.80	92'363.80	22'604.80	95'060.60	282'604.80	95'455.00

Récapitulatif du budget de fonctionnement 2014

Compte	Désignation	Budget 2014		Budget 2013		Comptes 2012	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	672'419.00	120'387.50	634'268.00	115'259.00	599'964.69	126'297.70
1.	ORDRE PUBLIC	196'506.95	113'962.40	91'022.05	27'701.00	145'186.70	70'351.40
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3925'709.90	1942'614.85	3'795'719.75	1'839'812.95	3'498'177.89	1'635'993.94
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	158'189.95	20'750.00	147'017.10	19'136.75	143'937.85	19'714.85
4.	SANTE	596'924.80	10'012.50	566'367.80	10'018.75	557'576.40	15'858.05
5.	AFFAIRES SOCIALES	1'018'359.55	159'789.70	989'715.90	157'039.80	935'812.76	145'805.00
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	617'919.10	135'835.00	575'176.95	134'545.00	573'268.75	137'207.15
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	928'456.90	895'788.50	916'575.00	880'232.00	914'013.20	907'596.35
8.	ECONOMIE	17'302.40	1'547.50	16'968.00	1'518.00	17'240.65	1'719.15
9.	FINANCES ET IMPOTS	1'486'486.60	607'1'068.85	1'471'111.10	5'901'158.55	1'432'077.11	5'759'661.20
	TOTALISATION	9'618'275.15	9'471'756.80	9'203'941.65	9'086'421.80	8'817'256.00	8'820'204.79
	Résultat		146'518.35		117'519.85		



Budget 2014

Le conseil communal a débuté les travaux liés à l'établissement des budgets comme d'habitude après les vacances d'été, donc fin août début septembre. Comme vous le savez, depuis cette même période, le conseil communal s'est retrouvé avec 2 membres en moins et la tâche, déjà laborieuse en temps normal s'est davantage amplifiée. Les conseillers en place ont dû, au pied levé, se plonger dans des dicastères qu'ils assument en suppléance. Une période pas facile, mais le conseil communal y est parvenu et vous présente, dans cette information communale les budgets de fonctionnement et d'investissements.

Comme à l'accoutumé, vous trouverez dans la première partie les commentaires sur les aspects plus généraux, et dans une deuxième partie quelques explications quant au budget de fonctionnement 2014. Le conseil communal a pris soin d'indiquer les détails sur les éléments qui sont en surplus du fonctionnement habituel ou qui suscitent une explication particulière.

Commentaire général sur le budget de fonctionnement 2014

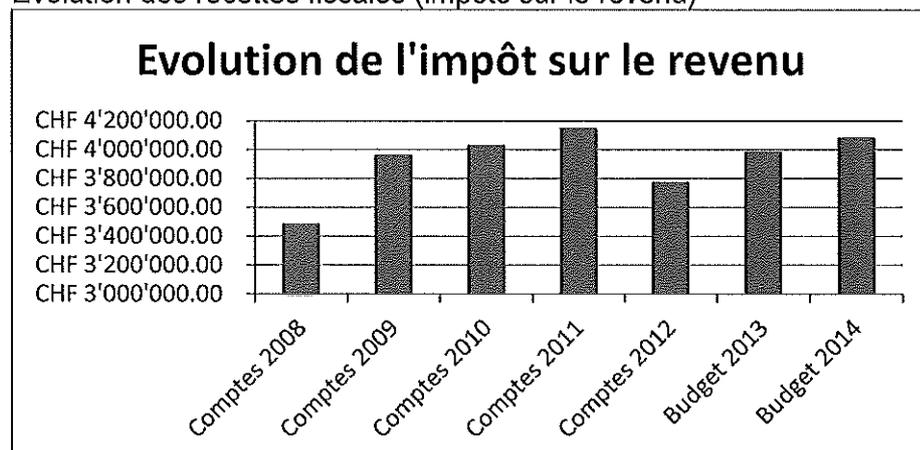
Le budget de fonctionnement 2014 présente un déficit de CHF 146'518.35 soit près 1,5% du total des produits (CHF 9'471'756.80). Ce déficit était pressenti d'une part par l'annonce des mesures d'économie du canton de Fribourg et d'autre part les charges relatives à l'amortissement de l'investissement réalisé pour la construction de l'école Caméléon. Le budget 2014 est également marqué par de nombreux « petits » investissements. Ces charges pourraient faire l'objet d'une demande de crédit d'investissement afin de ne pas charger le budget de fonctionnement. Il s'agit par exemple des frais liés à la réfection de la route des Moilles ou encore les charges prévues pour les bâtiments. Autre possibilité pour le conseil communal de présenter un budget équilibré serait de prévoir des prélèvements sur les réserves. Toutefois, d'entente avec la commission financière, il sera décidé lors du bouclage des comptes 2014 de la nécessité de procéder à des prélèvements sur les réserves.

Evolution des charges et recettes

Le conseil communal suit de près l'évolution des charges liées. Il constate globalement une augmentation de 3.7% par rapport au budget 2013 et 5.8% par rapport aux comptes 2012.

L'évolution des charges liées et le financement des associations de communes échappent en grande partie à l'influence directe du conseil communal ou de l'assemblée communale car ils concernent le financement des tâches qui ne peuvent être assumées que par notre seule commune. Toutefois, nous avons besoin des autres communes pour assumer certaines tâches qui nous sont dévolues par le législateur. Par ailleurs, les collaborations intercommunales existantes constituaient un critère important dans l'élaboration des plans de fusion par M. Le Préfet.

Evolution des recettes fiscales (impôts sur le revenu)



Vous trouverez le détail du budget de fonctionnement sur le site internet www.labrillaz.ch. Il est également possible de le consulter à l'administration communale. Une copie peut vous être remise lors de votre passage au bureau communal. Le conseil communal se tient à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Informations sur le détail des comptes

Assemblée communale, conseil communal (chapitre 01)

Vacations du conseil communal

Le conseil communal a revu son règlement d'organisation et en particulier son système de vacation. La rémunération horaire des conseillers communaux est restée inchangée depuis la fusion en 2001. La complexité des dossiers n'a cependant cessé d'augmenter et l'engagement personnel de chacun reste un facteur important pour le bon fonctionnement de notre commune.

Le conseil communal a décidé d'adapter la rémunération horaire de CHF 30.00/h à CHF 40.00/h. L'indemnisation forfaitaire par séance du conseil communal est fixée à CHF 80.00/séance. A l'exception des forfaits pour les frais qui restent inchangés (CHF 840.00 pour les conseillers, CHF 1'200.00 pour le vice-syndic et CHF 2'400.00 pour le syndic) les conseillers ne touchent pas de forfaits, seules les heures de travail effectives sont indemnisées.

Une adaptation sera également appliquée au tarif horaire des commissions dont la compétence de fixer la rémunération appartient au conseil communal de La Brillaz.

Le total des jetons de présence, vacations et frais pour le conseil communal prévu au budget 2014 s'élève à CHF 134'200.00.

Honoraires et prestations de service

Dans cette rubrique, un montant de CHF 4.00 par habitant a été prévu pour l'étude de fusions des 10 communes de Sarine Ouest (total CHF CHF 7'108.00). A noter que le coût total de l'étude est devisé à CHF 8.00 par habitant, dont CHF 4.00 par habitant ont déjà été prévu dans le budget 2013.

Administration générale (chapitre 02)

Personnel administratif

La dotation en personnel représente 3,3 postes plein temps (l'administration du cercle scolaire 0.3 poste plein temps exclue). Il va sans dire que les changements importants au sein du conseil communal donnent un important travail supplémentaire au personnel administratif et demande une grande flexibilité.

Service des tutelles - participation justice de paix (chapitre 12)

Avec la nouvelle loi sur la protection de l'adulte, le service des tutelles, instauré par les communes de Sarine Ouest au 1^{er} juillet 2011 est devenu le service officiel des curatelles de Sarine Ouest. Le coût estimé pour 2014 s'élève à près de CHF 19.00 par habitant. Cette progression est due à une augmentation de la dotation en personnel administratif de 50%. D'une part, le nombre de dossiers accroît et d'autre part le traitement de ces derniers est devenu encore plus complexe d'un point de vue administratif avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection de l'adulte.

Service du feu (chapitre 14)

La réorganisation de la défense-incendie se nomme Frifire 2010 à 2015. Le moins que l'on puisse dire, elle donne du fil à retordre à nos communes. Elle oblige les communes à « être conforme Frifire » au 1^{er} janvier 2016. La mise en conformité de cette nouvelle loi implique des fusions de corps de sapeurs-pompiers car, chacun pour soi, on n'arrivera pas à répondre

aux exigences de cette nouvelle loi. En effet, les investissements (tonne-pompe – matériel de protection respiratoire) sont conséquents.

Un groupe de travail composé des commandants des corps des sapeurs-pompiers des communes de Corserey, de Prez-vers-Noréaz, de Noréaz et de La Brillaz s'est penché sur l'éventualité d'une fusion des 4 corps de sapeurs-pompiers. Entre temps, l'étude de la fusion des 10 communes de Sarine-Ouest a été lancée et avant de concéder aux grands investissements les possibilités que cette grande fusion nous offrirait doivent être examinées.

Pour l'année 2014, le conseil communal se doit de faire un pas de plus pour Frifire et le budget 2014 s'en ressent. De ce fait, dans le compte « Achat de marchandises et de matériel » ont été ajoutés 4 équipements de protection respiratoire pour un montant de CHF 12'500.00. En conséquence de cet achat, d'autres postes sont en augmentation, notamment celui de la formation des sapeurs-pompiers.

Protection civile (chapitre 16)

Sur la base de l'article 732 du code civil, dont la nouvelle teneur est entrée en vigueur le 1er janvier 2012, ainsi que selon la loi sur la protection civile, les divers aspects liés aux abris privés communs sont réglés par une convention qui doit être inscrite au Registre foncier. L'acte constitutif n'est valable que s'il a été passé en la forme authentique, c'est-à-dire devant notaire. Il est donc nécessaire de revoir les conventions passées.

Cercle scolaire (chapitre 2)

Force est de constater que les budgets du cercle scolaire prennent l'ascenseur. Non seulement la participation aux différents camps mais également la participation aux coûts des transports sont en forte augmentation. Très déçues par la non entrée en matière de la DICS pour le financement du 4^{ème} bus, les communes ont pris acte qu'il leur appartiendra de prendre ses coûts à leur charge.

La nouvelle loi scolaire va entrer en vigueur et son règlement d'application est actuellement discuté par nos députés. Bien même que cette nouvelle loi amènera son lot d'améliorations dans le fonctionnement et la gestion des écoles, elle amènera sans aucun doute une forte augmentation des coûts. Ainsi l'ensemble des transports scolaires semble revenir à charge des communes. La commission scolaire disparaîtra et le travail fourni par cette commission jusqu'à présent sera assumé par le responsable d'établissement, le personnel administratif et les conseillers communaux en charge des écoles. Les parents seront représentés par un conseil de parents.

En ce qui concerne les camps, le conseil communal a pris acte qu'une majorité des citoyens souhaitent que les enfants puissent partir chaque année dans un camp. Les budgets pour les camps 2014 ont ainsi été approuvés.

Le conseil communal ne souhaite en aucun cas « sucrer » les semaines de camps aux élèves et s'investira pour les maintenir. Toutefois, il doit faire face à plusieurs problématiques qui ne sont pas uniquement liés au financement.

Culte, culture et loisirs (chapitre 3)

Bibliothèque régionale (BRA)

La participation à la BRA va augmenter de CHF 6.50/habitant à CHF 10.00/habitant. Cette décision a été prise par les délégués rassemblés le 16 octobre dernier. Le comité de gestion de la BRA a travaillé sur un nouveau projet, faisant de la BRA un pôle régional. Aussi, cette infrastructure se veut un lieu de rencontres intergénérationnelles. Non seulement la BRA offrira la gratuité pour les enfants de 0 à 16 ans mais elle pourra à l'avenir servir également de tremplin pour les cercles scolaires. Dans ce cadre, la commune de La Brillaz a mis en route tout un programme de visites de classes, en commençant par les 5P et 6P.

Sociétés locales

Déjà lors de la dernière législature, le mode de subventionnement des sociétés locales a fait l'objet d'une réflexion et c'est par manque de temps que le conseil communal n'a pas encore abouti à une solution finale. Il a cependant apporté un changement en ce qui concerne les subsides pour l'encouragement de la formation des jeunes. Dès 2014, les sociétés locales qui assument une formation aux jeunes de notre commune vont bénéficier de CHF 50.00 par jeune mais au maximum CHF 2'500.00 par année. En plus de la gratuité des infrastructures (salle polyvalente, salles dans les bâtiments communaux, entretien des terrains de foot, etc.), les sociétés locales peuvent recevoir une subvention de CHF 600.00 par année. Il va de soi que pour avoir ces avantages, les sociétés locales doivent être membres de l'union des sociétés locales. Au vu des finances communales, cette manière de procéder a été avalisée seulement pour 2014 et l'ensemble de la répartition des subventions aux sociétés locales pourrait être revu.

Santé (chapitre 4)

Les comptes relatifs à la santé sont, pour la plupart, des charges liées et le conseil communal n'a pas d'influence sur ces dépenses. Il ne peut que constater l'augmentation constante de ces charges liées, notamment celles qui concernent le financement des homes.

Affaires sociales (chapitre 5)

Protection de la jeunesse (chapitre 54)

Le budget de l'école maternelle se base sur quelques éléments encore incertains. En effet, depuis la rentrée 2013, des enfants de cinq communes y sont accueillis. Selon la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE), les communes sont chargées de soutenir et de subventionner un nombre suffisant de places d'accueil préscolaire et extrascolaire. Le conseil communal souhaite introduire une grille tarifaire plus différenciée et également faire participer les autres communes au déficit de cette infrastructure. A préciser que la commune de Corserey participe déjà dans le cadre de l'entente intercommunale au déficit de la structure. Vu les nouvelles conditions, cette entente doit également être révisée. Le conseil communal s'investira pour que les arrangements avec les communes voisines soient possibles afin de garantir la pérennité de cette infrastructure dont la réputation n'est plus à faire.

Assistance (chapitre 58)

Avec l'école, c'est incontestablement le dicastère des affaires sociales qui est en plus forte augmentation. Les charges du service social augmentent d'une manière considérable. Une part de l'augmentation est liée à l'engagement de personnel supplémentaire et l'autre part aux versements directs aux assistés. Les raisons principales ont déjà été expliquées : Les révisions des lois fédérales de l'assurance-invalidité et l'assurance chômage ont amené un transfert de charges de la confédération aux communes. Un autre transfert de charges, cette fois du canton aux communes, se réalise dans le cadre des mesures structurelles et d'économie du Conseil d'Etat et concerne les subsides LAMal. Dès le 1^{er} janvier 2014, le montant maximum du subside cantonal est plafonné à 72% du montant de la prime moyenne cantonale. Par conséquent les 28% restant seront à charge de l'aide sociale pour les bénéficiaires de celle-ci. Cela occasionnera un surcroît de travail pour le service social qui devra s'assurer du paiement de ces factures. Le nombre de dossiers augmentera aussi, étant donné que pour de nombreux dossiers, le service devra dès lors verser une prestation financière.

Routes (chapitre 6)

Le travail en continuité est assuré pour le dicastère des routes. Toutefois, toute planification, aussi bonne qu'elle soit, peut être amenée à se modifier. Le budget pour l'entretien des routes a été augmenté en raison d'interventions prévues sur la route des Moilles devisées à CHF 40'000.00, sur la route en Salley (CHF 10'000.00) et le goudronnage du chemin

piétonnier liant le quartier Chaffeiru à la route de la Poste (CHF 15'000.00). On rappelle que la commune de La Brillaz est riche d'un réseau routier de plus de 23 km.

Protection et aménagement environnement (chapitre 7)

Approvisionnement d'eau (chapitre 700)

Le réseau d'eau potable a amené son lot d'imprévus en 2013 et des dépenses imprévues au budget 2013 ont été effectuées. Nous en rapporterons lors du bouclage des comptes. Dans le budget 2014, le conseil communal prévoit l'achat d'un appareil pour détecter les objets enterrés pour un montant de CHF 2'500.00 et l'adduction de base et une borne hydrante pour le quartier Champ le Devant de CHF 20'600.00. Comme les années précédentes, la collaboration avec l'AESO permet à la commune de la Brillaz de vendre plus d'eau qu'elle n'en consomme. Un versement au fond de réserve de CHF 6'839.70 est prévu au budget.

Protection des eaux (chapitres 710 et 711)

Pour 2014, les travaux pour l'assainissement des deux fosses de pompages sont prévus pour un montant devisé à CHF 12'500.00. Le nouveau régime des taxes entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012 permet un versement au fonds de réserve d'un montant de CHF 189'970.20.

Ordures ménagères (chapitre 720)

Aucune dépense particulière n'est prévue dans le budget de l'année 2014. Une grande augmentation du coût des déchets encombrants a été constatée. Cette dernière ne peut pas être expliquée uniquement par l'augmentation de la population. Une attribution à la réserve de CHF 19'887.90 est prévue pour 2014.

Corrections d'eau et endiguements (chapitre 750)

Les problèmes récurrents d'inondation dans la plaine du lac de Seedorf ont conduit à élaborer un projet de revitalisation des cours d'eau de la région. Une partie du territoire de Lovens et la forêt de la Buchille sont situés sur le bassin versant concerné. Notre commune est de fait impliquée dans ce projet. A ce jour, et à la lumière de l'étude préliminaire, la clé de répartition nous attribue 5 % des frais totaux. Un comité de pilotage, auquel la commune de La Brillaz est partie prenante, s'est mis en place. Les travaux préliminaires ont abouti à l'estimation des coûts de la phase d'avant-projet. Un montant de CHF 4000.- est à prévoir au budget 2014. Une subvention, variant entre 50 et 80 % des travaux selon les mesures entreprises viendront alléger la facture finale.

Ces travaux préparatoires laissent supposer une participation à la facture finale. La clé de répartition et le taux de subventionnement ne devraient cependant pas évoluer de façon notable. Les incidences financières pour notre commune seront minimales.

Aménagement du territoire (chapitre 790)

La nouvelle procédure des permis de construire entrée en vigueur le 1^{er} mai 2013 a encore amené davantage de travail et des exigences encore plus importantes pour le conseil communal et la commission technique. Le travail pour ce dicastère s'est intensifié. En ce qui concerne la facturation des permis de construire, le conseil communal va revoir sa manière de procéder. Aussi, il va revoir la procédure pour les constructions de minimales importances.

Finances (chapitre 90)

Les recettes fiscales ont été budgétées selon les indications fournies par les services cantonaux. Entre les années 2011 et 2014, le potentiel de l'impôt cantonal de base progresse de 6,0% pour l'impôt sur le revenu et augmente de 5,7% pour l'impôt sur la fortune.

Bâtiments communaux ou en copropriété (chapitres 942,943 et 944)

Pour les bâtiments plusieurs travaux sont prévus en 2014 et font partie du budget de fonctionnement. Il s'agit de :

- Bâtiment école 1901 : CHF 31'000.00 pour refaire les escaliers et le carrelage des entrées.
- Salle Mora : pour refaire le parquet de la salle Mora CHF 13'200.00 et pour l'installation d'un beamer fixe CHF 10'000.00.
- Ecole Caméléon : CHF 4'800.00 pour un panneau d'affichage et CHF 5'200.00 pour des étagères de la bibliothèque scolaire.
- Lovens : remplacement de la citerne à mazout CHF 20'000.00.

**BUDGET DES
INVESTISSEMENTS
2014**

Budget des investissements 2014

Compte	Désignation	Budget 2014		Budget 2013		Comptes 2012	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION						
02.	ADMINISTRATION GENERALE						
02.509.0	Inventaire du patrimoine immobilier						
1.	ORDRE PUBLIC	312'665.95	137'420.00	336'836.00	137'420.00		
14.	POLICE DU FEU	130'000.00		154'000.00			
14.506.1	Achat véhicules et motopompe (év. 14.311)	130'000.00		130'000.00			
14.506.2	Achat de matériel / chariot			24'000.00			
15.	MILITAIRE	182'665.95	137'420.00	182'836.00	137'420.00		
15.500.0	Assain. butte stand tir	182'665.95		182'836.00			
15.622.0	Participations reçues de tiers		22'708.00		22'708.00		
15.660.0	Subventions fédérales		68'827.20		68'827.20		
15.661.0	Subventions cantonales		45'884.80		45'884.80		
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1'628'394.40		1'026'700.00		28'939.80	
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	1'628'394.40		1'026'700.00		28'939.80	
62.500.2	Régularisation des emprises	128'000.00		128'000.00			
62.501.0	Aménagement de routes et trottoirs	147'312.45		229'500.00		8'177.65	
62.501.8	ON Crédit étude + réfection route de Lovens	758'000.00		58'000.00			
62.501.93	ON Porte d'entrée	403'081.95		456'200.00		17'604.00	
62.501.94	LE Piste cyclable Lentigny - Chénens	192'000.00		155'000.00			
62.509.00	Nomenclature des rues - signalisation					3'158.15	

Budget des investissements 2014

Compte	Désignation	Budget 2014		Budget 2013		Comptes 2012	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	1'985'944.95		1'532'342.95		460'171.30	205'203.55
70.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	751'000.00		32'000.00			63'667.65
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	751'000.00		32'000.00			63'667.65
700.501.01	Porte entrée Onnens Remplacement conduite	32'000.00		32'000.00			
700.501.02	Adduction d'eau En Salley	140'000.00					
700.501.03	Adduction d'eau En Meinoud	240'000.00					
700.501.04	Adduction d'eau Route de Lovens	152'000.00					
700.501.7	Adduction d'eau source Maison Rouge	187'000.00					
700.610.0	Taxes de raccordement Lentigny						32'456.30
700.610.1	Taxes de raccordement Onnens						8'435.05
700.610.2	Taxes de raccordement Lovens						22'776.30
71.	PROTECTION DES EAUX	1'145'666.55		1'228'772.95		447'059.10	141'535.90
710.	COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY	637'045.85		752'039.35		393'756.95	52'890.60
710.501.91	Construction collecteurs Treysales 2 et 3	156'945.85		244'039.35		393'756.95	
710.501.92	Déversoir d'orage + bassin rétention Le Sécheron LE	480'100.00		508'000.00			
710.610.0	Taxes de raccordement Lentigny						52'890.60
711.	COLLECTEURS ET STEP ONNENS-LOVENS	508'620.70		476'733.60		53'302.15	88'645.30
711.501.01	Porte entrée Onnens construction collecteur	123'000.00		123'000.00			
711.501.02	Collecteur route de Lovens	364'000.00					
711.501.4	Collecteurs séparatifs Secteur C			50'100.00			
711.501.7	Construction bassin rétention LO	21'620.70		151'671.60		12'328.40	
711.501.8	Assainissement collecteur La Buchille LO			151'962.00		40'973.75	
711.610.0	Taxes de raccordement Onnens						37'542.40

Budget des investissements 2014

Compte	Désignation	Budget 2014		Budget 2013		Comptes 2012	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
711.610.1	Taxes de raccordement Lovens						51'102.90
720.	ORDURES MENAGERES	11'259.00		43'690.00		9'170.00	
720.501.0	Achat de conteneurs	11'259.00		42'000.00			
720.501.2	Crédit d'étude de variantes			1'690.00		9'170.00	
740.	CIMETIERE	78'019.40		227'880.00			
740.501.0	Réfection du mur du cimetière et aménagements	78'019.40		227'880.00			
790.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE					3'942.20	
790.509.2	PAL révision ensemble de la commune					3'942.20	
9.	FINANCES ET IMPOTS	300'000.00		952'042.00		-489'111.10	-205'203.55
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	300'000.00		952'042.00		2'650'851.30	80'000.00
942.	BATIMENTS ECOLES	300'000.00		916'042.00		2'650'851.30	80'000.00
942.503.0	Rénovation bâtiment			28'000.00			
942.503.6	Ecole de Lentigny	300'000.00		888'042.00		2'650'851.30	
942.661.0	Subventions						80'000.00
943.	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS			16'000.00			
943.503.3	Salle polyvalente - amélioration acoustique			16'000.00			
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES			20'000.00			
944.503.0	Bâtiment Ecole Onnens			20'000.00			
999	REPORT DES INVESTISSEMENTS					-3'139'962.40	-285'203.55
999.590.0	Report charges investissements					-3'139'962.40	
999.690.0	Report produits investissements						-285'203.55
TOTAUX		4'227'005.30	137'420.00	3'925'920.95	137'420.00		
RESULTAT			4'089'585.30		3'788'500.95		

**DECISIONS
SOUMISES
A L'ASSEMBLEE**

4.4 Assainissement des captages et de la station de pompage d'eau potable de Maison Rouge

Préambule

Le 22 mai 2013, le laboratoire cantonal a procédé à l'inspection du réseau d'eau potable communal. Certains des ouvrages inspectés ont été désignés « non conformes aux règles reconnues de la technique », et doivent impérativement être assainis dans les plus brefs délais.

Contexte

Les ouvrages classés non conformes se situent au lieu-dit Maison Rouge et se composent de quatre captages et de la station de pompage. Il est impératif de remédier à ces non-conformités car la commune ne peut pas se passer d'une ressource minimale en eau potable de 220 litres/minute, soit plus de 300 m³/jour. Les points critiques relevés par le laboratoire cantonal concernent la maçonnerie des galeries, les portes non étanches et principalement les chambres de captage et de réunion avec accès direct sur le plan d'eau.

Travaux à effectuer sur les différents ouvrages

1. Source des caves - galerie

- Purge de la molasse instable et bétonnage d'un sommier en béton armé
- Obturation de l'ouverture entre les deux caves par maçonnerie.

2. Source des caves – chambre d'arrivée

- Construction d'un nouveau captage selon les normes en vigueur, comprenant :
- Chambre de captage avec bacs de séparation et décantation
- Bonde de trop-plein et vidange siphonnée
- Crépine d'aspiration
- Grille de sol
- Couvercle inox avec serrure à clé
- Echelle inox
- Mise hors service de l'ancien captage.

3. Source Maison Rouge – galerie

- Changement de la porte d'entrée par un modèle inox
- Travaux de rhabillage.

4. Source Maison Rouge – petit débit

- Pontage des conduites et mise hors service de l'ancien captage.

5. Source Maison Rouge – chambre de réunion

- Construction d'une nouvelle chambre selon normes en vigueur, comprenant :
- Chambre avec bacs de séparation et décantation
- Bonde de trop-plein et vidange siphonnée
- Crépine d'aspiration
- Grille de sol

- Couvercle inox avec serrure à clé
- Echelle inox
- Réserve pour alimentation éventuelle d'Avry (source Les Montagnettes)
- Mise hors service de l'ancienne chambre de réunion.

6. Source Petit Maison Rouge – chambre de captage

- Débroussaillage pour accès par derrière, côté forêt
- Construction d'un nouveau captage selon les normes en vigueur, comprenant :
 - Chambre de captage avec bacs de séparation et décantation
 - Bonde de trop-plein et vidange siphonnée
 - Crépine d'aspiration
 - Grille de sol
 - Couvercle inox avec serrure à clé
 - Echelle inox
- Mise hors service de l'ancien captage.

7. Maison Rouge – station de pompage (STAP)

- Changement de la porte d'entrée par un modèle inox
- Travaux de rhabillage
- Traitement des surfaces béton des murs et dalle de la cuve
- Réalisation d'un accès à la cuve par couvercle carré étanche en acier inox
- Installation d'un caisson de ventilation filtrée au niveau de la cuve
- Installation d'un déshumidificateur à absorption
- Réalisation d'un fond époxy sur la dalle.

Estimation des coûts

Pos.	Descriptions des travaux	CHF
1	Source des caves - galerie	
	• Purge de la molasse et bétonnage d'un sommier	
	• Obturation de l'ouverture entre les 2 caves	
	Total intermédiaire HT	6'000.00
2	Source des caves – chambre d'arrivée	
	• Réalisation d'un nouveau captage	
	• Raccordement des conduites	
	• Mise hors service de l'ancien captage	
	Total intermédiaire HT	22'000.00
3	Source Maison Rouge - galerie	
	• Remplacement de la porte d'entrée	
	Total intermédiaire HT	7'000.00
4	Source Maison Rouge – petit débit	
	• Mise hors service du captage	
	• Pontage des conduites d'alimentation	
	Total intermédiaire HT	3'000.00
5	Source Maison Rouge – chambre de réunion	
	• Réalisation d'une nouvelle chambre	
	• Raccordement des conduites	
	• Mise hors service de l'ancienne chambre	
	Total intermédiaire HT	25'000.00

6	Source Petit Maison Rouge	
	• Débroussaillage forêt pour accès	
	• Réalisation d'un nouveau captage	
	• Raccordement des conduites	
	• Mise hors service de l'ancien captage	
	Total intermédiaire HT	25'000.00
7	Maison Rouge – station de pompage	
	• Remplacement de la porte d'entrée	
	• Installation d'une filtration de la cuve	
	• Traitement murs et dalle de la cuve	
	• Installation d'un couvercle d'accès inox étanche	
	• Installation d'un déshumidificateur à absorption	
	• Réalisation d'un fond époxy sur la dalle	
	Total intermédiaire HT	55'000.00

	Total intermédiaire 1 HT	143'000.00
	Divers et imprévus 10%	14'300.00
	Total intermédiaire 2 HT	157'300.00
	Honoraires 10%	15'700.00
	Total général HT	173'000.00
	TVA 8%	13'840.00
	Total général arrondi TTC	187'000.00

Conclusions

L'assainissement des captages et de la STAP Maison Rouge permettra de répondre aux exigences en vigueur, pérennisant ainsi ces installations et l'approvisionnement en eau potable qui en découle pour de nombreuses années encore.

Une fois la nouvelle conduite d'eau communale « En Salley » réalisée (v/ demande suivante) reprenant les 4 habitations et la défense incendie branchées actuellement sur la conduite de refoulement de l'AESO, la désinfection provisoire par chloration sera abandonnée. L'eau pompée de la STAP Maison Rouge au réservoir La Perrière sera alors désinfectée au travers de l'UV installé dans ce dernier ouvrage.

Il restera à entreprendre, à moyen terme, l'assainissement des installations techniques de la STAP (pompes, robinetteries, tuyauteries).

Le financement est prévu par un emprunt. Les frais financiers annuels (amortissement 4% + intérêts 3%) s'élèveront à **CHF 13'100.00**.

Le conseil communal vous invite à accepter cet investissement de CHF 187'000.00 pour l'assainissement des captages et de la STAP Maison-Rouge.

4.5 Adduction d'eau potable au quartier En Salley à Onnens

Contexte

Actuellement, l'alimentation en eau potable de quatre abonnés du secteur En Salley à Onnens se fait au travers de la conduite de refoulement de l'AESO. Cette conduite, en fonte date de 1922. Elle va de la STAP Maison Rouge, traverse la route cantonale de Payerne, monte dans la forêt, passe à côté de la ferme de M. Brönnimann, dont elle assure également la défense incendie, se dirige vers la chambre de vannes située en bordure de la route communale En Salley pour finalement alimenter le réservoir La Perreire.

L'eau pompée de la STAP Maison Rouge vers le réservoir La Perreire ne répond plus aux exigences du laboratoire cantonal. Ce dernier a exigé de la commune de prendre des mesures afin que l'eau livrée soit conforme aux exigences en vigueur.

La désinfection de l'eau livrée par l'AESO se faisant au réservoir La Perreire, les 4 habitations raccordées avant le réservoir ne peuvent être traitées. De ce fait, la commune a installé à la STAP Maison Rouge, en accord avec le laboratoire cantonal, une désinfection provisoire par chloration.

L'AESO ayant en projet de remplacer son ancienne conduite de transport, la commune profite de l'occasion pour poser dans la même fouille une nouvelle conduite d'alimentation et de défense incendie. Les coûts du génie civil pourront ainsi être diminués pour chacun.

La réalisation d'une conduite d'eau communale indépendante permettra, en plus de garder une désinfection UV unique au réservoir La Perreire, de garantir une alimentation constante par gravité des habitations raccordées, et surtout de donner une véritable défense incendie à la ferme Brönnimann. En effet, maintenir la défense incendie de ce bâtiment par le biais de la conduite de refoulement conduirait à devoir augmenter le volume du réservoir de la STAP, ce qui, en plus des coûts importants engendrés, ne pallierait pas à une coupure du réseau d'alimentation électrique ou à toute autre panne.

Ce projet permettant d'assurer une véritable défense incendie à la ferme Brönnimann et de répondre ainsi aux exigences de l'ECAB, une demande de subside auprès de cet établissement peut être raisonnablement envisagée.

Estimation des coûts

Descriptions des travaux	CHF
Génie-civil (inst. chantier/excavation/remblayage/taxes/revêtement/etc)	37'500.00
Sanitaire (F+P conduites, colliers, BH/raccordements/mise en service, etc)	66'500.00
Montant intermédiaire HT	104'000.00
Divers et imprévus 10%	10'000.00
Total général net, HT	114'000.00
Honoraires ~ 14%	16'000.00
Total général net, HT	130'000.00
TVA 8%	10'400.00
Montant total arrondi TTC	140'000.00

Les travaux en commun avec l'AESO ont été répartis à 50% chacun sur la base du mètre global (AESO + commune)

Conclusions

Déarrassé des alimentations en eau privées, la désinfection par UV pourra se faire comme prévu initialement au réservoir La Perreire.

La réalisation de ces travaux permettra à l'AESO de disposer d'une conduite de refoulement dédiée uniquement au transport de l'eau, de la STAP Maison Rouge au réservoir La Perreire.

L'alimentation en eau des 4 habitations privées, ainsi que la défense incendie de la ferme Brönnimann, seront idéalement assurées par la conduite d'eau communale projetée, évitant d'importants coûts de transformation de la STAP, et offrant une sécurité d'approvisionnement optimale.

De par l'amélioration notable de la défense incendie, une demande de subside auprès de l'ECAB pourra être faite. Cette subvention prévisible de CHF 20'000.00 n'étant pas absolument connue et assurée, elle n'est pas comptabilisée dans la détermination des coûts.

Le financement est prévu par un emprunt. Les frais financiers annuels (amortissement 4% + intérêts 3%) s'élèveront à CHF 9'800.00.

Le conseil communal vous invite à accepter cet investissement de CHF 140'000.00 pour l'adduction d'eau potable au quartier En Salley à Onnens.

4.6 Remplacement de la conduite d'eau potable au quartier En Meinoud à Lentigny

Contexte

Depuis quelques années, la commune dépense régulièrement des sommes importantes et non budgétées pour des réparations ponctuelles de la conduite d'eau potable de ce quartier. L'alimentation de celui-ci se fait au travers d'une ancienne conduite en acier DN 1 ½" sur plus de 300m', puis finalement sur une conduite en fonte DN 125 âgée d'une quarantaine d'année, sur environ 20m'.

Chaque habitation jouxtant la route y est raccordée au moyen d'une vanne de prise. Deux bornes d'hydrantes (BH) assurent la défense incendie des habitations. Celle située côté est, raccordée au réseau de l'AESO, donne pression et débit conformément aux exigences de l'ECAB (20 lt/sec et 3 bars dynamiques).

Par contre, celle placée côté ouest et raccordée sur la conduite communale DN 1 ½" ne répond en aucun cas aux exigences. La distance entre les deux BH est actuellement un peu élevée, à savoir 220m' (exigences ECAB 120m'). La pose d'une BH supplémentaire permettrait d'y remédier.

Au printemps de cette année, la conduite d'alimentation des habitations sises au fond de la rue a été mise à neuf. Les vannes de prise ont également été remplacées et ont occasionné, comme chaque année d'importantes dépenses

La commune souhaite aujourd'hui procéder au remplacement intégral de la conduite principale, avec reprise des raccordements privés et des BH. Ces équipements étant

anciens et ne permettant pas de répondre aux exigences de l'ECAB, une demande de subside auprès de cet établissement peut être raisonnablement envisagée.

Estimation des coûts

Descriptions des travaux	CHF
Génie-civil (inst. chantier/excavation/remblayage/taxes/revêtement/etc	102'000.00
Sanitaire (F+P conduite, colliers, BH/raccordements/mise en service	78'000.00
Montant intermédiaire HT	180'000.00
Divers et imprévus 10%	18'000.00
Honoraires	24'000.00
Total général net, HT	222'000.00
TVA 8% (arrondi)	18'000.00
Montant total arrondi TTC	240'000.00

Conclusions

Ce projet permettra de remplacer une ancienne conduite d'alimentation en eau potable fragilisée et permettra d'assurer la défense incendie du quartier.

De par l'amélioration notable de la défense incendie, une demande de subside auprès de l'ECAB pourra être faite. Cette subvention prévisible de CHF 35'000.00 n'étant pas absolument connue et assurée, elle n'est pas comptabilisée dans la détermination des coûts.

Le financement est prévu par un emprunt. Les frais financiers annuels (amortissement 4% + intérêts 3%) s'élèveront à **CHF 16'800.00**.

Le conseil communal vous invite à accepter cet investissement de CHF 240'000.00 pour le remplacement de la conduite d'eau potable du quartier En Meinoud à Lentigny.

4.7 Piste cyclable Lentigny - Chénens

La proximité de la gare de Chénens induit, sur la route cantonale, une forte fréquentation par les piétons et les cyclistes. Le tronçon entre les villages de Lentigny et de Chénens ne permet pas aux usagers de circuler en sécurité.

Dans le but de trouver une solution globale, les communes de Chénens et La Brillaz ont abordé l'Etat de Fribourg, par le biais du Service des Ponts et Chaussée (SPC). Majoritairement impliqué dans ce dossier, le SPC en est donc le maître d'ouvrage. Sur mandat de ce dernier, un projet a été élaboré. Afin de proposer une solution sécurisée et durable aux cyclistes comme aux piétons, la variante d'une piste cyclable partagée (piéton-cyclistes), s'est avérée la plus appropriée.

Le projet retenu prévoit la construction d'une piste cyclable partagée d'une largeur de 260 cm, séparée de la route, dans la zone agricole, par un ilot herbeux. L'étude préliminaire a montré que la variante la mieux adaptée emprunte le côté ouest de la route cantonale.

Il faut relever que le pont enjambant la ligne de chemin de fer a fait l'objet d'une étude approfondie. Son mauvais état a conduit le SPC à décider de sa réfection. Pour des questions budgétaires propres à l'Etat de Fribourg, responsable de l'ouvrage, les travaux ne seront pas réalisés dans l'immédiat.

Parallèlement aux travaux préparatoires, une clé de répartition tenant compte des intérêts de chaque partenaire a été discutée et décidée. Le SPC assumera le 60 % des coûts. La commune de Chénens s'engage à prendre en charge 13.3 %. La commune de la Brillaz contribuera au solde, à savoir 26.7 %. Les décisions des assemblées communales respectives demeurent réservées.

Les coûts prévus se présentent comme suit (TTC, honoraires, divers et imprévus inclus, montants arrondis)

A charge du SPC (60 %) :	CHF 432'000.-
Commune de Chénens (13.3 %) :	CHF 96'000.-
Commune de la Brillaz (26.7 %) :	<u>CHF 192'000.-</u>
TOTAL	CHF 720'000.-

Il est prévu de financer le montant à charge de la commune de la Brillaz par la trésorerie et de l'amortir par un prélèvement sur la réserve des routes.

Soucieux de promouvoir la mobilité douce et la sécurité des citoyens, le conseil communal est convaincu de la nécessité de cette piste cyclable. Il est d'avis que l'engagement du SPC dans ce dossier représente une réelle opportunité. Il invite en conséquence l'assemblée communale à soutenir ce projet.

4.8 Route de Lovens à Onnens : réfection y compris les infrastructures souterraines

L'état de la route de Lovens, à Onnens, ne laisse planer aucun doute : une réfection totale est indispensable. Le revêtement défectueux n'est cependant que l'aspect visible. Il s'agit aussi d'assainir l'ensemble des infrastructures souterraines.

Hormis les aspects techniques, la réfection de la chaussée s'inscrit dans un concept global d'aménagement sur l'ensemble de la commune, mettant en valeur la traversée du village tout en modérant le trafic. Un trottoir abaissé y contribuera. Les travaux prévoient la mise en séparatif du réseau d'évacuation selon le PGEE, le raccordement des eaux de surface, l'élimination des eaux claires parasites, le remplacement de la conduite d'eau potable et l'intégration de l'électricité ou d'autres services annexes.

L'envergure des travaux a nécessité une étude détaillée de la situation et des coûts. L'assemblée communale de décembre 2012 a approuvé un crédit d'étude de CHF 58'000.00 TTC pour cet objet.

A la lumière des informations récoltées lors l'étude du projet, les travaux à prévoir nécessitent l'octroi d'un **crédit de réalisation** de CHF **1'216'000** TTC.

Les coûts se composent de la manière suivante (montants TTC, honoraires inclus):

- Travaux routiers :	CHF	700'000.-	
- Eau potable :	CHF	152'000.-	
- EC :	CHF	<u>364'000.-</u>	
-			
- Coûts des travaux	CHF	<u>1'216'000.-</u>	
Étude préliminaire :	CHF	58'000.-	(déjà voté par l'assemblée communale et exécuté)
Coût total	CHF	1'274'000.	

Coût annuel de fonctionnement:

- Intérêt (3%)	CHF	36'480.-
- <u>Amortissement (4%)</u>	CHF	<u>48'640.-</u>
TOTAL	CHF	85'120.-

Convaincu de la nécessité de rénover ce tronçon routier, et sur la base des travaux préparatoires, le conseil communal vous invite à approuver le crédit relatif à cet objet.

Rapports sur investissements : décomptes finaux

Assainissement du collecteur de La Buchille à Lovens

Lors de l'assemblée communale du 8 juin 2011, les citoyens et citoyennes avaient accepté un crédit d'investissement de CHF 180'000.00 TTC pour l'assainissement d'un collecteur à la route de La Buchille à Lovens.

Les travaux ont été réalisés et aucun imprévu n'a entravé la bonne exécution de ce chantier.

Le montant total utilisé se chiffre à **CHF 132'168.10**. Il est inférieur de **CHF 47'831.90** à l'investissement consenti par l'assemblée.

Amélioration de l'acoustique de la salle Mora

En décembre 2012, l'assemblée communale a accepté un crédit de CHF 16'000.- TTC pour l'objet cité en titre.

Les travaux ont été réalisés. De petits imprévus ont alourdi la facture d'un montant de CHF 808.20.

Le montant total utilisé se monte de ce fait à **CHF 16'808.20** (environ 5 % de dépassement).

Les travaux s'avèrent concluants.

Nomenclature

Les citoyens et citoyennes réunis en assemblée communale du 30 juin 2010 avaient accepté un investissement de CHF 23'000.00 pour procéder à la dénomination des rues et la numérotation des bâtiments. Le principal du travail s'est fait en 2011. En 2012, le conseil communal a encore procédé à quelques corrections et améliorations qui se sont avérées nécessaires. Il boucle cet investissement avec un solde positif de **CHF 1'907.55**.

INFORMATIONS COMMUNALES

M. Michel Savary - Hommage

Lorsque le livre de Jean-Marie Barras, « *Onnens, Chroniques et Souvenirs* » sort de l'imprimerie en novembre 1996, personne n'imagine que la liste des syndics d'Onnens, en page 84, est déjà exhaustive, elle qui commence en 1850 avec Jean Gumy et s'achève ainsi : « 1991 Michel Savary ». Il y a là comme un clin d'œil du destin : celui-là même qui est inscrit au bout d'une lignée plus que centenaire, cet homme qui « ferme la marche » s'est montré par ses œuvres un homme d'ouverture autant que de tradition. Après lui, La Brillaz.

Entré au conseil communal en 1986, il est élu à la syndicature au début de son second mandat qu'il imaginait être le dernier : servir et puis, en toute modestie, transmettre le flambeau. Mais il s'est ravisé en 1996 dès lors qu'aucun de ses collègues n'était disposé à accepter un nouveau mandat. Michel Savary ne pouvait pas imaginer fermer la porte du bureau communal sans personne pour assurer la transition. Nous l'avons connu courageux, travailleur, privilégiant toujours le bon sens terrien là où le législateur avait disposé des chicanes comme il privilégiait toujours le dialogue franc, ferme et respectueux là où certains tempéraments eussent aisément mis le feu aux poudres. Le projet de fusion Onnens-Lovens, évoqué en 1995, a pris de l'ampleur sous sa dernière syndicature ; il a abouti ! De même que l'association de communes pour garantir l'alimentation en eau de notre région.

La commune, c'était pour lui essentiellement les gens qui l'habitent. Son esprit politique était alimenté par son engagement dans la société, notamment au comité du chœur St André qu'il a présidé. En voici l'illustration. C'est dans le cadre du chœur mixte et non du conseil communal qu'il a œuvré à la promotion du livre « *Onnens, Chroniques et Souvenirs* » ; il allait de soi, pour Michel Savary, qu'un tel ouvrage relève de l'ordre des liens sociaux tels qu'on les cultive dans les sociétés villageoises plutôt que de l'ordre politique. D'ailleurs, il était à l'aise en société avec son humour et son talent particulier pour rédiger des allocutions fleuries... « *La foudre, en cette nuit du 15 juillet 1902, a donné le coup de grâce à son clocher, lui interdisant même de sonner son propre glas.* »

Avec cette citation (« *100 ans, Église d'Onnens* »), nous rendons hommage, évidemment, au sourire de Michel Savary mais aussi bien à son apport culturel. Au-delà de son activité à l'exécutif, Michel Savary a bien volontiers accepté de mettre son expérience au service de la nouvelle commune dans le cadre de la commission d'aménagement. Ouverture et tradition : d'une part pressentir ou imaginer le développement harmonieux de nos trois villages dans le plan d'aménagement local et, d'autre part, y conserver, avec la commission de nomenclature, la saveur des noms et la part d'histoire que les lieux-dits portent en eux. Non pas qu'il savait déjà tout cela... mais il y était sensible, et il allait à la recherche de ces informations. C'est ainsi qu'il a su réveiller, recueillir et donner forme aux souvenirs de quelques-uns de nos aînés, sans lesquels la tradition des parcours des Rogations dans nos villages se serait évanouie définitivement.

A l'occasion d'une balade le long de cette route de Lovens qu'il aurait volontiers dénommée : Promenade de la Buchille, asseyons-nous sur ce banc Lothar que son épouse et lui ont offert à la collectivité. Le panorama nous y offre toute la sérénité qu'on aime entendre dans la « Prière du Pâtre » de Joseph Bovet. Cette même sérénité que nous souhaitons voir reflurir dans tous les cœurs endeuillés, c'est le vœu que nous présentons, avec l'expression de notre gratitude, à la famille de Michel Savary.

Bienvenue à Mme Valentine Rochat

A l'issue du 1^{er} tour, Mme Valentine Rochat était seule candidate pour le deuxième tour et a été élue tacitement le vendredi 18 octobre 2013. Valentine Rochat, née Baechler a depuis toujours habité la commune de La Brillaz. De profession elle est aide-soignante et maman de 3 enfants. Actuellement elle habite avec sa famille à Lovens. Un déménagement est toutefois prévu en 2014 pour revenir à Lentigny, son village natal.

Départs

M. Pasqual Auer et **Mme Alexandra Egger** ont quitté l'exécutif dans le courant de l'été. Le conseil communal les remercie de leur engagement pour la collectivité publique, en particulier, M. Pasqual Auer pour son travail dans le cadre de la construction de la nouvelle école Caméléon. Le conseil communal leur souhaite bon vent pour la suite.

Après tant d'années de fidèles et loyaux services, **M. Yves Maendly** quittera sa fonction de surveillant de la déchetterie de Lovens. Le conseil communal le remercie vivement pour son engagement tout au long de ces années pour la collectivité et émet le vœux qu'il puisse enfin profiter pleinement de sa retraite bien méritée.

M. Albano Gallucci a pris la responsabilité de la déchetterie de Lentigny au printemps de cette année. Pour des raisons professionnelles, il doit mettre un terme à son engagement avec effet au 31.12.2013. Le conseil communal ayant trouvé en M. Gallucci une personne engagée, aimable et compétente, regrette vivement son départ. Il lui souhaite plein succès pour son avenir professionnel.

Administration communale

Suite à la fermeture de la banque Raiffeisen, le conseil communal a décidé d'utiliser le local devenu libre pour ses propres besoins. Ainsi en début d'année prochaine, le service du contrôle de l'habitant va s'installer dans ce local. Une partie du mobilier laissé gratuitement par la banque Raiffeisen nous permettra de réduire les coûts liés à ce changement. Les citoyennes et citoyens seront informés par tout-ménage lorsque le changement sera effectif.

Site internet

En 2013, le conseil communal a dû prendre des mesures d'urgence pour sécuriser le site internet et a procédé à une mise à jour du système de gestion sur la nouvelle version Joomla 2.5. Le moins qu'on puisse dire : cette mise à jour a donné non seulement beaucoup de travail mais également du fil à retordre à notre Webmaster Yvan Oberson. Par ailleurs, des améliorations doivent encore être apportées.

De nos jours, un site internet est un outil d'information incontournable, aussi pour les collectivités publiques. Les possibilités techniques sont infinies et offrent une panoplie de prestations. Le conseil communal va étudier ces possibilités qui reviendraient à une gestion professionnelle de notre site. Il veillera au principe du simple et fonctionnel et aux respects des contraintes économiques.

Ecole Caméléon

En date du 29 septembre 2010, l'assemblée communale a accepté le crédit d'investissement d'un montant global de CHF 4'182'300.00 TTC pour la réalisation de l'école Caméléon. Cet investissement faisait suite au projet d'étude approuvé en assemblée communale du 27 mai 2009 pour CHF 250'000.00 TTC.

Un projet d'une telle envergure amène une charge de travail considérable et demande de la persévérance. Suite au départ du conseiller communal en charge de ce projet, le conseil communal a dû le reprendre afin de procéder au bouclage de l'investissement. Ce n'est pas chose facile et en raison de la surcharge de travail qu'il a connu depuis cet été, le conseil communal préfère revoir le décompte avant publication. Aussi, il souhaite pouvoir présenter le bouclage de l'investissement à la commission financière. Nous reviendrons donc sur le bouclage de cet investissement en début d'année prochaine en publiant le décompte sur le site internet. Aussi, le décompte final sera inséré dans le prochain bulletin communal.

Il n'y a pas lieu de s'inquiéter car les coûts de l'investissement sont maîtrisés. Actuellement, le coût total de l'école s'élève à CHF 3'944'857.35 ce qui permettrait de clôturer l'investissement avec un solde positif de CHF 487'442.65.

Le conseil communal remercie l'ensemble des acteurs qui ont œuvré pour la réalisation du projet, en particulier, il remercie les membres de la commission de bâtisse.

Il reste encore les aménagements extérieurs à réaliser, en particulier les places de jeux et des zones de convivialité ainsi qu'un préau. Ce dernier fut exigé par le Canton lors de l'octroi du permis de construire.

Lentigny, aménagements extérieurs école Caméléon

La nouvelle école « Caméléon » a ouvert ses portes pour la deuxième année aux enfants de notre cercle scolaire. Après une période de mise en route et quelques ajustements, comme mentionné ci-dessus le décompte final sera prochainement disponible.

Souhaitant faire de ce lieu un endroit de rencontre convivial, le conseil communal planche actuellement sur les aménagements extérieurs du bâtiment, avec pour objectif une réalisation en 2014. Les options définitives n'étant pas encore arrêtées, le montant figure au budget de l'année prochaine, au titre d'intention. L'assemblée communale du printemps prochain permettra de présenter les détails du projet, lequel sera soumis au vote à ce moment.

Porte d'entrée Onnens

Suite à l'acceptation par l'assemblée communale de la réfection de la route de Souvy et du carrefour « route de l'église – route de Souvy – route des Moilles » les démarches administratives en vue de l'obtention de l'autorisation de construire ont été rapidement entreprises

Force est de constater que, malgré tous les efforts engagés dans ce projet, sa réalisation s'est avérée plus complexe que prévue.

Les plans déposés auprès du Service des Ponts et Chaussée (SPC) sont en passe d'obtenir l'aval de tous les services de l'Etat concernés.

Parallèlement à ces démarches, le conseil communal a procédé à l'adjudication des travaux. En l'absence d'une autorisation formelle de débiter les travaux, tout en tenant compte de l'emploi du temps de l'entreprise mandatée et de l'approche de la mauvaise saison, il a été décidé de reporter les travaux au printemps 2014.

Signe que le dossier avance quand même, l'autorisation de couper l'arbre situé au centre du carrefour a été accordée. Mais que ce fût compliqué...

Concept éolien « Glâne Nord »

En début d'année 2013, le conseil communal a été approché par « Greenwatt-Groupe E» afin de connaître l'éventuel intérêt de la commune pour l'étude d'un concept éolien qui pourrait se développer sur le massif forestier s'étendant de la montagne de Lussy à Lentigny. Une étude préliminaire a montré un potentiel intéressant pour ce site.

Partant du principe que la commune de La Brillaz gagnerait en efficacité à participer en acteur plutôt qu'en spectateur, le conseil communal a décidé de prendre part activement à l'étude du projet. Il s'agit dans un premier temps de pouvoir mesurer l'impact du projet, et, cas échéant, d'y apporter des remarques et propositions. Pour l'heure, la participation de la commune de La Brillaz n'implique aucunement une acceptation du projet.

Il faut relever qu'il n'y a pas d'incidence financière, au stade actuel de l'étude, pour la commune.

Affaire à suivre...

Merci

Le conseil de Paroisse a voulu marquer son attachement et son soutien au projet de la nouvelle école Caméléon qui va rassembler pour de longues années les enfants de notre commune. Voulant offrir un cadeau durable, il a opté pour un jeune chêne qui agrémentera les alentours de cette belle construction. Une délégation des deux conseils était réunie le 9 mars 2013 pour participer à la réception de ce présent.

Fusion des communes

En date du 2 juillet, M. le Préfet est venu nous présenter le plan des fusions de communes. Il a fait de même auprès de toutes les communes du district de la Sarine. La balle est maintenant dans le camp des communes. En ce qui concerne la fusion des dix communes de Sarine-Ouest, ces dernières ont été d'accord d'étudier la possibilité d'une fusion à 10. Un comité de pilotage s'est constitué et mandat a été donné à l'Association des communes fribourgeoises pour mener l'étude. Dans un premier temps, les communes vont passer au peigne fin les infrastructures, vont les répertorier et faire l'inventaire. Ensuite, des groupes de travail réunissant les responsables de dicastères se mettront en place pour étudier ces inventaires et en tirer des conclusions. Si le travail peut se faire dans les délais prévus, le rapport est attendu pour l'été prochain.

Ce travail d'inventaire que les conseillers communaux devront réaliser jusqu'à la fin 2013 est important et laborieux, mais il est primordial car il servira de base pour la suite du projet de fusion. D'y participer est une chance et un privilège, car c'est participer concrètement à notre avenir, à l'avenir des 10 communes de Sarine-Ouest.

Le conseil communal vous donne rendez-vous sur son site internet (dès que ce dernier sera à nouveau fonctionnel). Un onglet « projet de fusion Sarine-Ouest » sera créé afin que vous soyez informé de l'avancement de l'étude. Aussi, le conseil communal est évidemment à votre disposition pour répondre à vos questions ou entendre vos suggestions.

Information sur l'eau potable 2012 et le premier semestre 2013

Qualité microbiologique et chimique :

Les échantillons microbiologiques prélevés jusqu'ici présentent des valeurs inférieures aux prescriptions légales. Cependant des bactéries d'origines fécales ont été découvertes lors d'une analyse en novembre 2012. La production de cette source a été immédiatement mise en quarantaine, et le réseau désinfecté avec du chlore.

Cette source est à nouveau en fonction depuis avril 2013, suite à l'installation d'une chloration qui permet l'assurance d'une eau sans bactérie fécale.

Qualité chimique :

La dureté moyenne de l'eau dans le réseau est de: 32° f, il faut tenir compte de cette valeur pour le dosage des produits de lessive.

Sa dureté totale, qui joue un rôle au plan technique, est comprise entre 32 et 37 degrés français, c'est-à-dire « dure ».

Appréciation	Dureté totale en °F	Dosage de poudre à lessive
très douce	0-7	- - -
douce	7-15	- -
moyennement dure	15-25	-
assez dure	25-32	+
dure	32-42	+ +
très dure	au-dessus de 42	+ + +

Nitrates :

Sa teneur en nitrate est située entre 3mg/l et 26mg/l. La limite en Suisse est fixée à 40 mg/l.

Pour l'année 2012 et le 1^{er} semestre 2013, les provenances des eaux livrées par l'AESO sont les suivantes :

Eaux de sources : 33%

Eaux de nappe : 67%

Autres caractéristiques :

Goût : neutre, mais il se peut qu'une légère odeur de chlore apparaisse de temps à autre.

L'administration communale vous informe immédiatement au cas où des mesures particulières devaient être prises par le service des eaux.

Les personnes à contacter pour les questions techniques du réseau géré par l'AESO sont :

- M. Christophe Guillaume, fontainier
- M. Frédéric Bühlmann, fontainier
- M. Charly Page, responsable technique

Fermeture de l'administration communale

Le conseil communal vous prie de prendre note des dates suivantes auxquelles l'administration communale sera fermée :

Du vendredi 20 décembre 2013 dès 11h00 au dimanche 5 janvier 2014

Du vendredi 28 février 2014 dès 11h00 au dimanche 9 mars 2014

D'autres fermetures, notamment les vacances estivales, seront fixées ultérieurement.



Le conseil communal et le personnel de la commune de La Brillaz vous souhaitent de joyeuses fêtes de Noël ainsi que leurs meilleurs vœux de joie, bonheur et santé pour la nouvelle année.

INFORMATIONS GENERALES

Utilisation de feux d'artifices

La police cantonale informe :

Jusqu'à ce jour, à l'occasion de festivités telles que le 1^{er} août, fin d'année ou autres, les feux d'artifices de la catégorie 4 pouvaient être acquis et mis à feu sans autorisation particulière.

A partir du 1^{er} janvier 2014, conformément à la Loi fédérale sur les substances explosibles, l'artificier devra bénéficier d'un permis d'emploi lui permettant de manipuler des feux d'artifices de la catégorie 4. Ce permis est un document émis par le secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Vous trouverez des détails en ce qui concerne cette formation sur la page WEB de la police cantonale soit www.policefr.ch.

Avec la révision de la loi, l'acquisition et la mise à feu de cette catégorie nécessiteront également une autorisation. Celle-ci est octroyée en même temps par la police cantonale, la commune et la préfecture respectives. Le requérant adressera sa demande à la police cantonale. Le formulaire ad-hoc est disponible sur la page WEB de la police cantonale.

Pour l'utilisation des feux d'artifices des catégories 1 à 3 la réglementation reste inchangée.

En cas de questions, vous avez la possibilité de vous adresser à la police cantonale, bureau des armes & explosifs, tél. 026 305 16 35. La page WEB de la police cantonale vous servira également de source de renseignements.

Recherche assistantes parentales

Il manque des assistantes parentales au sein de notre commune. L'Association d'Accueil Familial de Jour de la Sarine recherche des collaboratrices pour accueillir des enfants à leur domicile.

Si vous êtes intéressée, adressez-vous à l'Association d'Accueil Familial de Jour de la Sarine :

<http://www.accueildejour.ch/sarine/sarine.html>

Martine Vorlet
Directrice
Association d'Accueil Familial de Jour de la Sarine
Rue de Romont 2
1700 Fribourg
Tél. direct: 026 321 35 18

Consultez notre site internet: <http://www.accueildejour.ch/index.php/fr/sarine-4/>

La Bibliothèque Régionale d'Avry est ouverte à tous les habitants de la commune selon l'horaire suivant :

Mardi	15h00 – 18h00
Mercredi	15h00 – 18h00
Jeudi	18h00 – 20h00
Vendredi	15h00 – 18h00
Samedi	10h00 – 12h00

Abonnement

Enfants d'âge préscolaire et école enfantine : **Gratuit**

Enfants / jeunes jusqu'à 18 ans : **10.-**

Adultes : **30.-**

Dès le mois de septembre, la bibliothèque propose pour tous les enfants dès 4 ans ou pour les plus petits accompagnés d'un adulte

Chaque 1^{er} mercredi du mois de 14h00 à 15h00



2013 – 2014

4 septembre	2 octobre
6 novembre	4 décembre
5 février	2 avril
7 mai	4 juin

CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2014
SERVICE DE PUERICULTURE

District de la Sarine

Sur rendez-vous uniquement,
au 026/347.39.69 du mardi au vendredi de 8h00 à 9h30
(les consultations ont lieu l'après-midi)

Avry-sur-Matran, Ecole primaire, salle de logopédie, rez-inférieur, **le 1^{er} vendredi du mois** :
3 janvier, 7 février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 8 août (2^{ème}), 5 septembre, 3 octobre, 7
novembre, 5 décembre.

Belfaux, Bâtiment de la paroisse, rez-de-chaussée, 1^{ère} salle à gauche, **le 3^{ème} jeudi du mois** :
16 janvier, 20 février, 20 mars, 17 avril, 15 mai, 17 juillet, 21 août, 18 septembre, 16 octobre, 20
novembre, 18 décembre.

Corminboeuf, Ecole, local de la buvette, **le 1^{er} mardi du mois** : 7 janvier, 4 février, 4 mars, 1^{er}
avril, 6 mai, 3 juin, 1^{er} juillet, 5 août, 2 septembre, 7 octobre, 2 décembre.

Grolley, Cure, rez-de-chaussée, **le 2^{ème} jeudi du mois** : 9 janvier, 13 février, 13 mars, 10 avril, 8
mai, 12 juin, 10 juillet, 14 août, 11 septembre, 9 octobre, 13 novembre, 11 décembre.

Lentigny, Bâtiment communal, 1^{er} étage, **le 3^{ème} mercredi du mois** : 15 janvier, 19 février, 19
mars, 16 avril, 21 mai, 18 juin, 16 juillet, 20 août, 17 septembre, 15 octobre, 19 novembre, 17
décembre.

Le Mouret, salle de logopédie, sous la halle de gym, **le 4^{ème} mardi du mois** : 28 janvier, 25
février, 25 mars, 22 avril, 27 mai, 24 juin, 22 juillet, 26 août, 23 septembre, 28 octobre, 25
novembre.

Neyruz, Maison paroissiale, rez-de-chaussée, **le 4^{ème} mercredi du mois** : 22 janvier, 26 février,
26 mars, 23 avril, 28 mai, 25 juin, 23 juillet, 27 août, 24 septembre, 22 octobre, 26 novembre.

***Pour les consultations à Farvagny et à Rossens, veuillez prendre rendez-vous
auprès de notre service de puériculture de la Gruyère au no. 026/919.00.13 du lundi
au vendredi de 8h00 à 10h00 !***

Farvagny, Bâtiment de la Poste, salle paroissiale, rez-de-chaussée, **le 1^{er} mardi du mois** :
7 janvier, 4 février, 4 mars, 1^{er} avril, 6 mai, 3 juin, 1^{er} juillet, 5 août, 2 septembre, 7 octobre, 4
novembre, 2 décembre.

Rossens, Halle polyvalente, salle de réunion, sous-sol, **le 2^{ème} mercredi du mois** : 8 janvier,
12 février, 12 mars, 9 avril, 14 mai, 11 juin, 9 juillet, 13 août, 10 septembre, 8 octobre, 12
novembre, 10 décembre.

Sous réserve de modification

FASDS – Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine

ANTENNE V à Grolley

Sur mandat des communes du district de la Sarine, les prestations d'aide et de soins à domicile, définies par les lois en vigueur, sont assurées par des équipes d'infirmières, infirmiers, aides familiales, assistantes en soins et santé communautaire, aides soignantes, auxiliaires de santé, aides ménagères, ergothérapeutes.

MISSION DE LA FONDATION

Permettre à toute personne malade, handicapée, nécessitant un soutien, une surveillance, de l'aide ou des soins, de vivre dans son environnement habituel et le plus longtemps possible.

PRINCIPES D'ACTION

Toute demande d'intervention fait l'objet d'une évaluation et d'un contrat dont les modalités sont négociées avec la personne, ses proches et en collaboration avec les partenaires du réseau médico-social.

Les prestations s'inscrivent avant tout sur l'apport volontaire de la personne et de son entourage qu'elles visent à soutenir et si nécessaire à relayer provisoirement.

PRESTATIONS DE SOINS LAMaI A DOMICILE OU EN AMBULATOIRE SUR PRESCRIPTION MEDICALE

(LAMaI OPAS art. 7 extraits)

Tarifs fixés par convention avec santésuisse

- Evaluation et conseils : évaluation des besoins du patient et de l'environnement; mise en place des interventions ; conseils aux patients et aux intervenants ;
- Examens et traitements : contrôle des signes vitaux ; tests ; prélèvements pour examens; mesures thérapeutiques pour la respiration ; en cas de troubles urinaires et intestinaux ; pansements ; pose de sondes , de cathéters ; administration de médicaments ; injections ; perfusions ; transfusions ;
- Soins et soutien aux malades psychiques et maladies psycho-gériatriques ;
- Soins corporels et de base ;
- Soins palliatifs et d'accompagnement en fin de vie ;

INFORMATIONS ET CONSEILS POUR D'AUTRES PRESTATIONS FAVORISANT LE MAINTIEN A DOMICILE

(LAMaI OPAS, art. 6 extraits).

Tarifs fixés par convention avec santésuisse

- Prestations d'ergothérapie dans le but d'une amélioration des fonctions corporelles; l'autonomie dans l'accomplissement des actes ordinaires de la vie quotidienne; mesures thérapeutiques de rééducation; conseils pour l'aménagement du domicile; soutien pour les démarches; recherche et entraînement de moyens auxiliaires.

PRESTATIONS D'AIDE AU MENAGE ET SUPPLEANCE (NON LAMaI) POUR DES PERSONNES DONT L'ETAT DE SANTE L'EXIGE.

Tarifs fixés par Arrêté du Conseil d'Etat sur la base de la taxation fiscale

- Aide aux activités de la vie quotidienne; entretien courant du ménage, du linge;
- Aide à la préparation des repas, achats;
- Suppléance et soutien à la famille pour s'occuper des enfants lors d'accouchement, de maladie ou d'accident;
- Accompagnement social dans des situations de crise.

INFORMATIONS ET CONSEILS

- Moyens auxiliaires
- Système d'alarme
- Lits électriques
- Transports
- Visites bénévoles à domicile
- Repas à domicile
- Indemnités forfaitaires
- Associations bénévoles
- Associations de patients
- Autres intervenants du réseau médico-social

La population des communes Autafond, Avry, Belfaux, La Brillaz, Chésopelloz, Corminboeuf, Corserey, Grolley, Matran, Noréaz, Ponthaux, Prez-vers-Noréaz, La Sonnaz est desservie par

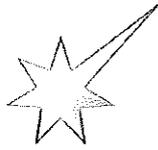
**L'ANTENNE V
Place de l'Eglise 2
1772 Grolley**

**Tél. no 026 425 55 25
Fax no 026 476 61 59
courriel direction@fasds.ch
Adresse postale FASDS
Rte St-Nicolas-de-Flüe 2
1700 Fribourg**

RECEPTION DES APPELS AU TELEPHONE

**du lundi au vendredi
de 07h30 à 11h30
de 14h00 à 17h00**

En dehors de ces heures, ainsi que les samedis, dimanches, vous pouvez laisser un message sur le répondeur.



Les Fenêtres de l'Avent

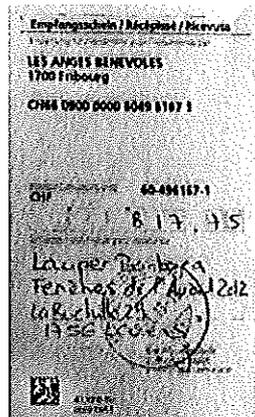
Chers Villageois, chers Amis,

L'hiver passé, les Fenêtres de l'Avent réalisées à Onnens et Lovens ont connu un grand succès, nous avons partagé ainsi des instants chaleureux et magiques.

Un grand merci aux hôtes pour leur accueil, leur enthousiasme et leurs magnifiques réalisations.

Grâce à votre générosité, un don de CHF 817.75 a pu être versé à l'association les "anges bénévoles", plus communément appelés les "blouses roses", œuvrant auprès du service de pédiatrie de l'HFR Fribourg.

C'est une association de bénévoles qui viennent proposer aux enfants hospitalisés différentes activités plusieurs après-midi par semaine, des jeux et des bricolages en tous genres, une aide pour faire les devoirs ou des promenades aux alentours de l'hôpital.



Merci infiniment d'avoir contribué à apporter un moment de bonheur à tous ces enfants hospitalisés.

Cette année, nous aurons le plaisir de découvrir les Fenêtres de l'Avent sur le village de Lentigny et nous nous réjouissons de vous y rencontrer.

Merci et à bientôt !

Barbara Lauper et Nadège Rime
Céline Chappuis et Juliana Chappuis



LES FENÊTRES DE L'AVENT S'ILLUMINENT A LENTIGNY

Voici la liste avec les hôtes et les horaires des fenêtres. Tous les villageois et amis sont cordialement invités à venir partager une tasse de thé ou un vin chaud. Pour pouvoir profiter pleinement de toutes les fenêtres illuminées, nous vous conseillons de vous y rendre à pied... et surtout habillez-vous chaudement, car tout se passe à l'extérieur. On espère vous rencontrer tout bientôt !

Céline Chappuis & Juliana Chappuis
Barbara Lauper et Nadège Rime

<p>Dimanche <u>01.12.13</u> Famille Juliana et Mathieu Chappuis Pra Derrey 15 17h00 à 19h00</p>						
<p>Dimanche <u>08.12.13</u> Familles Baeriswyl Miredieu 1 Dès 18h00</p>	<p>Samedi <u>07.12.13</u> </p>	<p>Vendredi <u>06.12.13</u> </p>	<p>Judi <u>05.12.13</u> Famille Sandrine et Olivier Mettraux Pra Derrey 21 18h30 à 19h30</p>	<p>Mercredi <u>04.12.13</u> Famille Nathalie et Markus Frauenfelder Rte des Fruitières 23 18h30 à 20h00</p>	<p>Mardi <u>03.12.13</u> Monique Duc Expo crèche Noël Rte de Chênens 26 Dès 18h00</p>	<p>Lundi <u>02.12.13</u> Famille Anita et Manfred Brünisholz En Meinoud 19 18h30 à 20h00</p>
<p>Dimanche <u>15.12.13</u> Famille Nicole et Philippe Perroud Rte des Fruitières 19 17h30 à 20h00</p>	<p>Samedi <u>14.12.13</u> </p>	<p>Vendredi <u>13.12.13</u> Famille Christine et Nicolas Maudry En Meinoud 6 18h00 à 21h00</p>	<p>Judi <u>12.12.13</u> Famille Lucie et Vincent Périsset Rte de Chênens 4 18h30 à 20h00</p>	<p>Mercredi <u>11.12.13</u> Famille Nadine Ramseier et Joël Méla, Benjamin, Timo Husson Rte des Fruitières 15 18h30 à 20h00</p>	<p>Mardi <u>10.12.13</u> Paroisse de la Brillaz Fenêtre du Clocher de l'Eglise de Lentigny Dès 19h00 pour la messe Dès 19h30 pour le thé</p>	<p>Lundi <u>09.12.13</u> </p>
<p>Dimanche <u>22.12.13</u> Famille Céline et Thomas Chappuis Rte des Fruitières 25 17h30 à 20h00</p>	<p>Samedi <u>21.12.13</u> Famille Céline et Christophe Roulin Rte des Fruitières 4 18h00 à 20h00</p>	<p>Vendredi <u>20.12.13</u> Myriam et Dominique Raboud La Daudé 3 19h00 à 21h00</p>	<p>Judi <u>19.12.13</u> Famille Odile et Laurent Maudry En Meinoud 21 18h30 à 20h30</p>	<p>Mercredi <u>18.12.13</u> Famille Laurence et Bertrand Morel Pra Derrey 19 18h30 à 20h30</p>	<p>Mardi <u>17.12.13</u> Ecole Caméleon Rte Joseph-Nicolas Mora 20 18h30 - 20h00</p>	<p>Lundi <u>16.12.13</u> </p>
	<p>Mardi <u>24.12.13</u> </p>					<p>Lundi <u>23.12.13</u> </p>

SERVICES & ENTRAIDES

Les personnes intéressées à faire connaître leur disponibilité dans cette rubrique (musique, peinture, appuis scolaires, transports, commissions, etc.) sont priées de s'annoncer à l'administration communale.

Cours d'allemand et d'anglais, soutien scolaire

Quelques soucis scolaires avec l'allemand ou l'anglais ? M. Marcel Schenker à Lentigny se tient à votre disposition pour des cours de soutien divers.

En cas d'intérêt, appelez le 076 493 19 21

M. Emmanuel Scerri, anglophone (formateur diplômé TEFL de Toronto), donne des cours d'anglais à Onnens. Grand choix de méthodes et supports de cours. Possibilité de cours durant les vacances scolaires. Pour tout renseignement supplémentaire ou en cas d'intérêt, appelez le 079 579 29 36.

Cours de rythmique

Anne Menétrey Ruffieux (diplôme de rythmicienne Emile Jaques-Dalcroze, Genève) donne des cours de rythmique pour enfants dès 3 ans ½ (éventuellement 3 ans, à discuter) le lundi dès 16 h 30 à Onnens. Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter le 026 470 16 61.

Services d'une baby-sitter !

Morel Laura, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	026/477.21.49	
Oberson Antonie, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	026/477.37.27	079/466.52.36
Telley Tiffanie, Onnens	Certificat Croix-Rouge		079/425.94.31
Fragnière Luana, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026/470.28.60	

Services à domicile

Mme Isabel Da Silva Carreira-Stegmann se tient à votre disposition pour vous tenir compagnie ou vous aider dans la préparation des repas et les tâches ménagères au 026/477.06.91.

Pour toute information complémentaire :

www.labrillaz.ch

Composition du conseil communal

Fonction	Nom et Prénom	Dicastère	Privé	Mobile	Mail
Syndique	Guillet Beatrix	Présidence du conseil communal et des assemblées communales, relations publiques, administration, gestion du personnel communal, finances, affaires sociales, santé publique, culte et culture, conservatoire, sport et loisirs, école maternelle	026 477 35 82	079 287 67 86	b.guillet@labrillaz.ch
Vice-syndic	Marro Claude	Evacuation des eaux, STEP, AESC, adduction d'eau, AESO	079 461 89 03		c.marro@labrillaz.ch
Conseiller	Kalberer Roland	Aménagement, constructions	076 537 45 54		r.kalberer@labrillaz.ch
Conseiller	Mettraux Olivier	Ordre public, militaire, protection civile, police, police du feu, agriculture, forêts, parghets communaux, gestion des déchets	078 735 50 91		o.mettraux@labrillaz.ch
Conseiller	Morel Gérard	Protection de la nature, correction des eaux et endiguements, routes, nouvelle mensuration	026 477 33 67	079 230 30 12	g.morel@labrillaz.ch
Conseillère	Rochat Valentine	Cercle scolaire, cycle d'orientation, SIPLP, AES, BRA, cimetières	026 477 05 71	079 750 91 73	commune@labrillaz.ch
	Vacant	Bâtiments communaux, parc public			commune@labrillaz.ch

Horaire d'ouverture du secrétariat communal

	Matin	Après-midi	Soir
Lundi	9 h 00 – 12 h 00		
Mardi		14 h 00 – 16 h 30	18 h 00 – 20 h 00
Mercredi			
Jeudi	7 h 30 – 12 h 30		
Vendredi	9 h 00 – 11 h 00		

Merci de respecter les heures de réception en dehors desquelles vous pouvez déposer votre demande par fax, messagerie électronique ou messagerie vocale.

Il est également possible d'obtenir un rendez-vous.

LES PRINCIPAUX NUMEROS DE TELEPHONE

Secrétariat communal	026 477 99 70
Fax	026 477 99 79
E-Mail	commune@labrillaz.ch
Caissière communale et perceptrice d'impôt.....	026 477 99 73
Mme Brigitte Eltschinger	caisse@labrillaz.ch
Commission scolaire.....	026 477 99 70
Mme Sandrine Mettraux.....	commission-scolaire@labrillaz.ch
Ecole maternelle	026 477 99 74
Mme Sabine Oppliger	commune@labrillaz.ch
Employés communaux / Christophe Guillaume.....	079 279 33 93
Claude Roulin.....	079 306 06 45
Agence AVS	026 477 99 70
Chef de section militaire : M. Philippe Chassot, Autigny.....	026 477 37 67
STEP – Service technique	026 477 30 79
Ecoles primaires : Lentigny 1901.....	026 477 37 43
Lentigny Caméléon.....	026 470 27 98
Ecole enfantine : Lentigny.....	026 477 17 34
Ecole maternelle : Onnens	026 470 24 70
Accueil extra-scolaire : Lentigny	026 477 21 85
Cure catholique (Onnens)	026 470 11 71
Gendarmerie cantonale	117
Feu	118
Plt du corps des sapeurs-pompiers : M. Frédéric Rossier	079 675 73 39
Service d'ambulance de la Sarine.....	144
Permanence médicale de la Sarine	026 300 21 40
Service de l'aide sociale	026 477 16 88
Fontainier : M. Christophe Guillaume	079 279 33 93